

République Française  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE**  
79220  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2015**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents excusés : Tony CHOLLET (pouvoir donné à Alexandra CHABOT), Daniel SORAIN.

Date de la convocation : 14 janvier 2014

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2014**

Le Compte rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

## **2- DELIBERATIONS**

### **a) SEOLIS : Maintenance éclairage public**

#### Délibération 1 – 2015

Le Maire, conformément à la délibération en date du 25 novembre 2014 a engagé la publicité nécessaire à la procédure d'appel d'offres, concernant la maintenance de l'éclairage public du territoire communal, et la mise à niveau relative aux évolutions règlementaires, le 5 décembre 2014, pour une date limite de réception des offres, au 5 janvier 2015.

***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De retenir l'entreprise SEOLIS, dans le cadre du renouvellement de l'offre IRIS SEOLIS pour une effectivité au 1<sup>er</sup> février 2015.***
- ***Pour la partie maintenance de retenir l'offre : 13 968.13 € HT pour 4 ans soit 3492.03€ HT par an.***
- ***Pour l'offre IRIS PERFORMANCE ET SECURITE : 28 325.37 € HT***
- ***Pour l'option IRIS PERFORMANCE ET SECURITE : 26 001.22 € HT***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du dépôt de candidature pour l'octroi d'une subvention par l'ADEME et SEOLIS dans le cadre du remplacement des lampes à vapeur de mercure, conformément à la délibération qui avait été prise par le Conseil municipal le 16 décembre dernier. Cette décision correspond aux engagements IRIS PERFORMANCE ET SECURITE avec l'option soit un total TTC de 65191.91 €.

Dans le cadre de ce dossier, un diagnostic a été élaboré par les services de la CAN. Il en résulte que la commune est bien placée en terme de consommation d'énergie de l'éclairage public (catégorie A). En effectuant les mises aux normes obligatoires (remplacement des lampes), la commune pourrait passer en catégorie A+.

Les subventions de l'ADEME et de SEOLIS, pourraient représenter 80 % du coût global hors taxes.

Le dossier devait être déposé avant le 15 janvier. L'instruction de ce dernier est donc en cours.

Dans le cadre d'une réponse positive suite à cette demande de subvention, les travaux pourraient intervenir entre juillet et août.

b) Décision Modificative : Budget du Lotissement du Grand-Chêne

Délibération 2 – 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe du lotissement du Grand Chêne afin d'effectuer un arrondi de TVA d'un montant de 1.83€.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**La décision modificative suivante :**

- **Chapitre 60 Achats et variations des stocks – Article 605 Achats de matériels et équipements ..... – 1.90 €**
- **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Article 658 Charges diverses de gestion courante ..... + 1.90 €**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

c) Renouvellement convention LASAT

Délibération 3 – 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la convention LASAT arrive à son terme et qu'il est nécessaire de la renouveler afin de continuer les analyses au restaurant scolaire conformément à la législation en vigueur.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De renouveler la convention pour analyses et conseils avec les Laboratoires LASAT de CHAMPDENIERS pour une durée de un an, renouvelable deux fois par décision expresse.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

d) Association Terre de Liens

Délibération 4 – 2015

Stéphane PELLETIER présente l'association TERRE DE LIENS, qui a pour vocation d'aider à préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable. L'association contribue au développement de l'agriculture agro-écologique, encourage des dynamiques collectives et solidaires, et contribue au développement d'une économie solidaire entre autres.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'adhérer pour l'année 2015, à l'association TERRE DE LIENS, section POITOU-CHARENTES, domiciliée à la COURONNE (Charente), pour un montant TTC de 50 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

Stéphane PELLETIER précise que cette association créée en 2003, favorise, soutient et contribue au développement des exploitations de jeunes agriculteurs qui se dirigent vers le BIO. Plusieurs fascicules, flyers, affiches etc. seront mis à la disposition des administrés dans le hall de la mairie. Il est possible d'organiser une réunion publique via cette association afin de sensibiliser les administrés à la nécessité de préserver les terres agricoles sur nos territoires (car les terres agricoles sont réduites chaque année), de communiquer sur les soutiens collectifs et/ou particuliers que l'on peut apporter à cette association et/ou les projets qui y sont attachés etc.

e) Intervention musicale à l'école de GERMOND-ROUVRE

Stéphane PELLETIER expose le projet du collectif GONZO et de l'association LE BERCEAU de REFFANNES qui interviendront à l'école le 10 mars prochain. Le collectif qui a pour vocation la création et la diffusion du spectacle vivant, a souhaité, en partenariat avec l'association Le BERCEAU, (association prenant en charge des personnes en situation de handicap), organiser une journée de répétition de musique devant les enfants de l'école. L'intervention est gratuite, seuls les repas des intervenants devront être pris en charge par la collectivité. Les membres du Conseil municipal approuvent et soutiennent cette initiative.

**3- INTERCOMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES**

a) SECO

Monique MATHIS explique que le SECO a communiqué plusieurs informations sur l'entretien des poteaux incendie, pourtant ces informations sont encore incomplètes. L'étude de la commission Eau Potable a été trop rapide et n'est pas exhaustive : il n'y a pas eu d'état des lieux préalable précis (combien des 16 communes adhérentes ont signé la convention de contrôle existante à 20 €/poteau ? Combien ont renouvelé chaque année ? Etc.).

Aucun rappel de la réglementation n'a été effectué (visite annuelle obligatoire ? Quel rythme exact de l'obligation de contrôle si ce n'est pas annuel ? Quelle fréquence concernant les rapports de diagnostic à l'issue ? Y-a-t-il d'autres opérateurs, tel le SDIS ?). Donc, pas de démonstration réelle de l'utilité de la convention.

Pour finir, Monique MATHIS indique que l'étude de coût est imprécise et trop succincte (la commission est passée de 65 à 50 €/poteau sans justifications suffisantes ni d'informations concernant la durée de vie des poteaux, etc.).

Pour la commune, en s'appuyant sur le rapport de 2008 dont nous disposons aujourd'hui et en prenant en compte les « prix » avancés par la commission, l'étude chiffrée approximative aboutit à : peinture-reprise de 1040 € (26 X 40 €) et remplacement de 3 285€ (2 X 1642,5 €) soit 4 325 € sur 6 ans ou 720 €/an (alors que la convention représenterait 1200 €/an, soit 50 € X 24 poteaux).

Le Conseil municipal souhaite obtenir des réponses à toutes ces interrogations avant de se prononcer et considère ne pas pouvoir signer cette convention telle que proposée aujourd'hui par le SECO.

b) CAUE

Lors de la réunion du 8 janvier 2015 en présence de deux paysagistes et une urbaniste du Conseil Architecture Urbanisme Environnement des Deux-Sèvres (CAUE), du maire et des adjoints, ont précisés les projets d'aménagement envisagés sur notre commune, en particulier le rajeunissement du lotissement de la Fougère, les installations de structures sportives et ludiques sur le terrain de sport de Rouvre. Nous avons appuyé nos propos en évoquant l'importance de notre tissu associatif, notre souci d'impliquer la population dans les réflexions, notre volonté de rendre accessible les lieux publics à tous, malgré les différences et la préservation de notre environnement.

A la suite de ces échanges qui permettent de mieux définir l'esprit de notre village et de notre politique, Mme Benhamo, paysagiste du CAUE, va élaborer un cahier des charges qui nous permettra de solliciter un bureau d'études.

La présentation de ce cahier des charges est prévue pour le 12 février.

Le 5 février 2015, une réunion de travail est parallèlement proposée aux membres du Conseil municipal afin de discuter et définir des projets à venir.

c) Compte rendu de la rencontre avec le Président de la CCVE

Monsieur le Maire annonce la signature de la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Communauté de Communes du Val d'Egray (CCVE) et GERMOND-ROUVRE le 22 décembre dernier, concernant le retrait de GERMOND-ROUVRE de la CCVE, pour rejoindre la CAN. Cette signature arrive tardivement dans l'année par suite de reports successifs de signature émanant du Président de la CCVE.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger à propos d'une éventuelle facturation par la CCVE de 90 € par enfant de la commune pour l'utilisation du gymnase par l'école. Pour le moment, aucun courrier officiel, aucune explication ni justification de cette facturation n'ont été transmis à la mairie.

Monsieur le Maire informe qu'il est déjà en prospection pour trouver une autre structure pouvant éventuellement accueillir les élèves de l'école de GERMOND-ROUVRE.

Concernant la bibliothèque et les modalités de répartition de livres acquis en réseau, les discussions sont en cours.

Un courrier a été adressé au président de la CCVE, le 6 janvier dernier, demandant des réponses à ces décisions non justifiées.

d) Compte-rendu Politique de l'Habitat de la CAN

En présence d'un représentant du cabinet d'études Terre Urbaine, une concertation entre les élus des communes du pôle nord de la CAN a eu lieu le 7/01/15 afin d'élaborer ce programme.

Nous avons abordé les thèmes d'attractivité (commerces, petite enfance, transport, lotissements), les contraintes réglementaires (normes sismiques, environnementales, de sécurité) qui peuvent rendre les actes de constructions difficiles pour les particuliers et les collectivités. Nous avons constaté que les promoteurs ne s'engagent pas dans la construction de logements sociaux et les bailleurs sociaux ne veulent plus construire en milieu rural.

Une solution est d'avoir recours à l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier) qui peut aider au portage financier (pendant 4 à 6 ans) d'un projet, d'une réserve foncière.

Pour l'accès à la propriété, notre commune n'est pas dans la liste permettant aux habitants de bénéficier du P.T.Z. (Prêt à Taux Zéro).

Les logements vacants constituent sur ce secteur 4% du parc mais nous remarquons que les locations sont très vite attribuées.

e) Compte-rendu de la réunion TERRE SAINTE

Le 15 janvier dernier, Gaëlle MOREAU, technicienne auprès du Conseil Régional, a mené une réunion d'information en présence des agents techniques, des élus, et d'une secrétaire de mairie, afin d'échanger sur les démarches à effectuer depuis l'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine. Des affiches, fiches pédagogiques, livrets et un panneau ont été remis. Deux panneaux supplémentaires seront achetés afin d'être installés aux différentes entrées de la communes (ROUVRE, GERMOND et BREILBON). Il a été précisé qu'un plan d'entretien communal était obligatoire dans le cadre de cette démarche. Les agents communaux ont insisté sur les problématiques d'entretien concernant la voirie et les cimetières. Un état de l'utilisation des pesticides a été fait et sera poursuivi afin de réduire au maximum l'utilisation de ces produits. Isabelle AUBIAN indique qu'une rencontre annuelle, regroupant élus et agents, est organisée dans le cadre de cette charte afin de permettre le partage d'expériences et de techniques parmi les communes adhérentes.

Isabelle AUBIAN propose la distribution de graines de jachère fleurie auprès d'administrés et la mise en place d'un stand Terre Saine lors du marché des trois villages afin de sensibiliser les habitants de la commune aux pratiques d'entretien des espaces verts qui supposent parfois, l'acceptation d'espaces communaux enherbés et non traités.

#### **4- RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le Maire souhaite augmenter le coefficient d'Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) des agents du service administratif.

#### **Délibération 5 – 2015**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et notamment son article 88, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-675 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à **l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

Vu les arrêtés interministériels du 14 janvier 2002 Nor FPPA01000149A, du 29 janvier 2002 Nor MCCB0200088A et du 13 janvier 2002 Nor AGRA0200278A,

***Vu la délibération du Conseil municipal du 07/04/2005, instituant la mise en place de l'I.A.T. au profit des agents relevant des cadres d'emploi des catégories C et B,***

***L'assemblée délibérante, décide d'augmenter les coefficients appliqués aux grades suivants :***

<b><u>Cadre de catégorie</u> <u>C</u></b>	<b><u>GRADES</u></b>	<b>Pour chaque grade, le coefficient multiplicateur d'ajustement (1 à 8) pouvant être appliqué au montant de référence annuel fixé par les textes et indexé sur la valeur du point de la fonction publique.</b>
		Coefficient Attribué
C	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	7
C	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	7

***Les critères d'attribution individuelle de l'I.A.T en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions sont les suivants :***

- ▶ ***Les prises d'initiatives.***
- ▶ ***Le Suivi des tâches.***
- ▶ ***Les efforts de formation et d'application.***

***La périodicité du versement sera mensuelle et en fonction des temps de travail et de présence.***

En conséquence, les crédits nécessaires seront inscrits à une sous rubrique de l'article 641 relative aux rémunérations du personnel.

## 5- QUESTIONS DIVERSES

### a) Budget primitif

Stéphane PELLETIER souhaite que le budget primitif soit voté fin février. Le trésorier y est tout à fait favorable. Cependant, nous n'aurons pas toutes les données concernant les dotations d'ici fin février, les membres du Conseil municipal ne savent donc pas si cela sera possible.

### b) Chauffe-eau solaire

Un rendez-vous préalable aux travaux devrait intervenir début février entre le CRER, les élus, et l'artisan plombier en charge des travaux. L'installation devrait intervenir dans les jours suivant cette réunion. Le plombier devra être recontacté rapidement.

### c) Voyage scolaire à PARIS

Une réunion était organisée ce jour avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants afin de déterminer les options possibles concernant le voyage scolaire programmé à PARIS des CE2, CM1 et CM2. Le voyage à PARIS semble sérieusement compromis compte tenu des récents événements en région parisienne. Une possibilité de voyage à NANTES était envisagée.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : - 24 FEVRIER 2015 à 18h30  
- 31 MARS 2015 à 18h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H30.

République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE  
79220  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents excusés : Tony CHOLLET (pouvoir donné à Alexandra CHABOT).

Absents non excusés : Joël RAMAROSON, Céline THROMAS.

Date de la convocation : 20 février 2015

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 20 JANVIER 2015**

Le Compte rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **2- DELIBERATIONS**

### **a) CCAS**

#### Délibération 6-2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner les membres du CCAS au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre de droit.

Le Conseil municipal doit élire 4 membres minimum, 8 membres maximum, conformément à la législation. Ensuite, le Conseil Municipal devra désigner un nombre de membres extérieurs au Conseil municipal égal au nombre de membres du Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité :***

➤ ***La composition des membres du CCAS :***

- ***Monsieur Gérard EPOULET Président***
- ***Madame Isabelle AUBIAN***
- ***Madame Alexandra CHABOT***
- ***Madame Ludivine CHAUVINEAU***
- ***Madame Emilie CLOCHARD***

➤ ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu avec Emilie CLOCHARD, Monsieur ORRY de la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi de NIORT (MIPE). C'est une association qui emploie une soixantaine de personnes, principalement des hommes, écartés des circuits socioprofessionnels. Une équipe de travail se compose (selon les chantiers) de 7 à 8 employés et 2 encadrants. Les métiers du bâtiment, sont la principale activité hormis l'électricité et la plomberie. Le Conseil Général, l'Etat et les collectivités territoriales subventionnent cette association. Des devis ont été sollicités pour la réalisation des sanitaires de la Communale, le local des chasseurs, un sentier pédestre et le mur de soutènement de la Communale. Pour l'instant ces devis sont à l'étude sachant qu'il n'est pas envisagé que tous les travaux soient réalisés par la MIPE.

## **b) Achat de matériels**

### Délibération 7 – 2015

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une tondeuse tractée et d'un taille haie car ces outils sont nécessaires aux agents techniques.

L'entreprise FMVE de CHAMPDENIERS SANIT DENIS, a fourni des devis concernant ces matériels :

- Tondeuse tractée pour un montant TTC de 1295 €
- Taille Haie pour un montant TTC de 570 €

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***L'acquisition d'un taille haie et d'une tondeuse pour des montants TTC respectifs de 570€ et 1295 €.***
- ***Ces montants seront imputés au Budget Primitif 2015 – Section investissement dépenses – Opération 120 – Matériel et mobilier – Article 2158 – Autres installations et matériel.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

## **c) Projet de mutualisation de la CAN**

### Délibération 8 – 2015

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L 5211-39-1,

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services des intercommunalités et les services des communes membres.

Ce rapport appelé « Schéma de mutualisation » est pour la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes-membres un enjeu majeur et l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment un partage de compétence et de savoir-faire.

Un travail de concertation, grâce à la participation du comité technique et de pilotage composé d'élus et de techniciens associant les communes, a permis la rédaction d'un premier projet de Schéma qui a été proposé à plusieurs reprises en Bureau d'Agglomération et en Conférence des Maires de la CAN.

Ce projet est une première étape, des adaptations seront nécessaires.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes-membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires lors du conseil d'agglomération du 16 mars 2015.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Emettre un avis (Favorable/Défavorable) au Schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais.



**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ***D'émettre un avis favorable de principe pour le schéma de mutualisation de la CAN en y faisant mention de remarques et restrictions.***
- ***Les Membres du Conseil municipal ne souhaitent pas que :***
  - ***La démarche de mutualisation contribue prioritairement à générer des économies mais plutôt à améliorer les services proposés.***
  - ***La mutualisation induise des augmentations budgétaires mais puisse permettre de coexister avec les moyens actuels dont disposent les collectivités et la communauté d'agglomération. En particulier, concernant le personnel des collectivités et de la communauté d'agglomération. Le schéma de mutualisation ne doit pas contribuer à supprimer des postes, mais doit permettre d'optimiser les organisations. La réduction des masses salariales existantes ne doit pas être une fin en soi.***
  - ***La mutualisation risque de générer des doublons par rapport à d'autres organismes déjà présents et utiles tel que le Centre de Gestion, Sieds etc.***
  - ***Les Membres du Conseil municipal souhaitent vivement que le projet de mutualisation soit un outil permettant de soutenir les organismes et associations, à vocation culturelle tel que le Centre National des Arts de la Rue (CNAR). La mutualisation ne doit pas être un outil pour réduire ces initiatives mais au contraire permettre de les porter et de les développer.***
  - ***Le Conseil municipal regrette que le projet de schéma de mutualisation soit proposé avant le projet de territoire.***

### **3- INTERCOMMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES**

#### **a) Compte rendu de la commission finances**

Stéphane PELLETIER informe les membres du Conseil que la Commission Finances s'est réunie le jeudi 5 février. Pour l'heure, la commune ne dispose pas des éléments nécessaires pour établir un budget primitif précis en terme de dotations. Les chiffres devraient parvenir courant mars et le budget primitif 2015 devra être voté avant le 15 avril prochain. Le bilan 2014 est plutôt positif, mais le compte de gestion n'est pas encore édité.

Une présentation du budget primitif précise aura lieu lors du vote du budget, prévu le 31 mars. Un envoi des tableaux prévisionnels et une présentation plus pédagogique seront proposés.

## b) Compte rendu de la commission scolaire et du Conseil d'école

Le Conseil d'école s'est déroulé le 10 février dernier et la commission scolaire, le 18 février. Monique Mathis indique que les effectifs seront en légère diminution à la rentrée prochaine, mais ils remonteront en 2016. Les préinscriptions en mairie vont être proposées à partir de mars.

Les stores occultants ont été posés dans la salle des maîtres, ainsi que dans 2 salles de classe. L'installation d'un réfrigérateur dans cette salle serait souhaitable afin de stocker des produits pharmaceutiques et de soins. Il existe encore des problèmes de WIFI ainsi que de nombreuses coupures de réseau. L'enquête bilan Internet est toujours en cours, afin d'interpeller l'opérateur propriétaire des réseaux.

Les enseignantes de maternelle étudient leur sortie annuelle : ce sera le zoo de Mervent, la Vallée des singes, ou le Tumulus de Bougon.

Les classes de CP et CE ont réalisé leur projet au Tumulus de Bougon : découverte de l'exposition sur la préhistoire et travaux en ateliers.

Le projet de séjour à Paris pour les classes de cycle 3 a dû être modifié en raison du contexte extérieur et de l'interdiction des voyages en Île de France. Cette prescription a été partiellement levée cette semaine mais l'autorisation formelle du recteur reste un préalable. Les 53 élèves concernés iront donc 3 jours à Nantes début juin. Les mêmes thèmes sont retenus : Art et Patrimoine (visites au musée Jules Verne, l'Île aux machines, château d'Anne de Bretagne, parcours le long de la Loire...). Le coût passe de 167 à 153 € par enfant et grâce à la subvention exceptionnelle de la municipalité, la part de la famille est limitée à 50 € par enfant.

La classe de CM2 travaille aussi sur un projet « écorces » avec la classe de 6ème A du collège de Champdeniers (3 jours en commun), dans le cadre d'une animation organisée et prise en charge par le Conseil Général ; celle-ci concerne une vingtaine de classes qui seront réunies pour une mise en commun finale au Plan d'eau du Cébron (thème de préservation des espèces, par exemple la « pomme de Secondigny »).

Problème de bruit au réfectoire : une étude acoustique est engagée par une consultation auprès du centre de gestion. A priori, c'est un problème d'acoustique de la salle mais aussi de discipline des enfants.

Signalisation extérieure de l'école : Monsieur le Maire explique que la municipalité envisage un plan d'amélioration de la sécurité dans les entrées de bourgs et à l'école, entre autres. Dans ce cadre, la mise en place de panneaux est prévue pour mieux signaler l'école. Des contacts sont pris avec le Conseil Général pour améliorer le carrefour devant les bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire souhaiterait qu'à l'occasion de la commémoration des 70 ans du 8 mai 45, des enfants de l'école participent à la cérémonie, par exemple par des chants ou lectures de textes. L'enseignante du cycle 3 ayant indiqué que la Seconde Guerre Mondiale est au programme du 3ème cycle, elle peut envisager une intervention.

Monique MATHIS rappelle que dans le cadre d'une animation sur la différence et du projet sur l'Art, l'école recevra le mardi 10 mars la fanfare Gonzo et l'association « Le Berceau » qui accueille des personnes handicapées, pour une répétition musicale.

Les enfants assisteront également les 13 et 14 avril aux spectacles des Matapeste et de Cirqu' en Scène à l'occasion du festival de théâtre organisé par le CSC (transport pris en charge par le CSC) et recevront au mois de juin la visite du Très Grand Conseil Mondial des Clowns.

## c) Information réunion projet communaux

Le 5 février dernier, l'ensemble des élus se sont réunis afin d'étudier les projets communaux. A l'issue de cette réunion un tableau récapitulatif de tous les projets possibles a été distribué aux membres du Conseil municipal. Stéphane PELLETIER indique que nombreux devis ont été sollicités (pour ces projets) et nous sommes toujours en attente de ces chiffrages avant de pouvoir faire des choix et prioriser les projets.

Stéphane PELLETIER informe également les membres du Conseil municipal des « Rencontres de l'ingénierie » qui ont été organisées par le Conseil Général. Monique MATHIS et lui-même ont assisté à 2 rencontres sur les 3. Ces rencontres ont été proposées afin de permettre aux élus de prendre conscience de la nécessité de coordonner tous les acteurs dans les projets menés et de travailler sur le renforcement des capacités d'anticipation des actions à entreprendre sur le territoire. Elles découlent de la volonté du département de renforcer son partenariat avec les territoires.

d) Rencontre Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : pré diagnostic

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réception en mairie du pré diagnostic de requalification du lotissement de la Fougère et de l'aménagement d'un espace loisirs, réalisé par le CAUE. Cette étude a vocation à établir un premier bilan gratuit du projet concerné afin de pouvoir choisir dans un second temps, un cabinet d'étude qui réalisera l'étude complète et chiffrée du ou des projets. Ce projet de requalification du lotissement est voulu afin de favoriser le vivre ensemble, apporter des éléments sécuritaires (circulation routière etc.) et une revalorisation des espaces paysagers. Une visite du village avec les habitants est envisagée afin de prendre note des besoins et envies de la population dans le cadre de ce projet.

e) Compte rendu du Syndicat d'Eau du Centre-Ouest

Monique MATHIS présente le compte rendu du Conseil Syndical du SECO du 11 février dernier. Le SECO propose 2 options aux collectivités dans le cadre de la convention de défense incendie, convention passant à 3 ans au lieu d'1 an initialement. Les options seraient soit de 50 € TTC par hydrant comprenant contrôle et maintenance, soit un forfait de 20 € par hydrant hors maintenance. Monique MATHIS, après examen des coûts de ces dernières années, des entretiens de ces poteaux, préconise le forfait à 20 € par hydrant. Les membres du Conseil municipal souhaitent réfléchir avant de se prononcer, c'est pourquoi la proposition de convention sera adressée à chaque conseiller municipal pour un vote le 31 mars prochain.

**4- DIVERS**

Isabelle AUBIAN fait part au Conseil municipal d'un rendez-vous avec un agent de la CAN concernant les produits d'entretien utilisés sur la commune, tous postes confondus. Il en résulte que les produits sont bien utilisés, que le personnel a une bonne connaissance de la réglementation et que les tarifs sont bien négociés par les agents. Peu de produits sont à supprimer. Le changement de fournisseur n'est pas préconisé pour le moment.

Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochain, un tableau des permanences sera diffusé auprès des membres du Conseil municipal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 31 MARS 2015 à 18h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H00.

République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE  
79220  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absents excusés : Alexandre CHABOT (pouvoir donné à Monique MATHIS), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 23 mars 2015

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 FEVRIER 2015**

Le Compte rendu du Conseil municipal du 24 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **2- COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire informe de la démission du conseiller municipal Joël RAMAROSON. Conformément à la législation c'est Monsieur Claude MEUNIER, suivant de liste, qui prend sa place. Monsieur le Maire propose que le remplacement de Joël RAMAROSON au sein du SIAH et du SECO (il était délégué titulaire) et auprès de la commission des impôts directs (suppléant) soit effectué lors du prochain conseil municipal.

### **3- DELIBERATIONS**

#### a) Subventions Fonds de Solidarité Logement et Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

##### Délibération 9-2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux demandes de subventions 2015, émanant du Conseil Général, concernant le fonds de solidarité logement et le fonds départemental d'aide aux jeunes reçus en mairie le 2 mars dernier. Monsieur le Maire propose comme l'an passé que la collectivité soutienne ces démarches.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***D'une contribution de 600 € pour l'année 2015, au fonds de solidarité logement.***
- ***D'une contribution de 600 € pour l'année 2015 au fonds départemental d'aide aux jeunes.***
- ***D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2015 – Section fonctionnement dépenses – Article 65738 – Autres organismes.***

#### b) Subventions 2015

##### Délibération 10-2015

Monsieur le Maire détaille aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions 2015.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des subventions 2015 suivantes :***

- ***Tennis club du canton de Champdeniers..... 50 €***
- ***Hand Ball Val d'Egray..... 90 €***
- ***Collège Léo Dessavre ..... 350 €***
- ***Association des paralysés de France.....90 €***
- ***Association des Anciens Combattants.....150 €***
- ***Association Gymnastes de l'Egray.....300 €***
- ***Comité des Fêtes..... 1500 €***

- **Coopérative scolaire GERMOND-ROUVRE.....1700 €**
- **Radio Gâtine..... 480 €**
- **UDAF..... 150 €**
- **US Champdeniers Pamplie..... 30 €**
- **AICM..... 350 €**
- **D'inscrire au Budget Primitif 2015- section fonctionnement dépenses – Article 6574 – Subventions de fonctionnement – les crédits nécessaires.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.**

Une remarque a été faite concernant l'UDAF et les modalités de financement de cet organisme, car certaines prestations sont payantes. Or la subvention demandée par l'UDAF ne concerne que la partie « lieu de médiation parents/enfants » qui est totalement financée par subventions.

c) Convention Centre de gestion 79, service médecine

Délibération 11-2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre De Gestion des Deux – Sèvres a décidé de revaloriser le tarif annuel de consultation par agent auprès du service de médecine professionnelle de 37.50 € à 42 € TTC et de ne plus assurer le suivi médical des contrats aidés, ces derniers étant des contrats de droits privés. Il convient donc de signer une nouvelle convention si le Conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'adhérer à la nouvelle convention du service médecine du Centre de Gestion des Deux Sèvres, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

d) Centre de Gestion : Contrat risques statutaires

Délibération 12-2015

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux, Il est précisé que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion, les conditions obtenues ne conviennent pas à notre collectivité la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat. Ce nouveau contrat résultant de cette consultation aurait les caractéristiques suivantes : durée du 01/01/2016 au 31/12/2019. Régime du contrat : capitalisation.

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code des Assurances ;**

**Vu le Code des marchés Publics ;**

**Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa2) de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,**

**Vu le courrier en date du 29 octobre 2014 du président du centre de Gestion de la fonction Publique territoriale des Deux-Sèvres ;**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **Décide que le président du CDG79 est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités intéressées.**
- **Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**
  - **Agents affiliés à la CNRACL (+28h de travail par semaine) :**
    - Décès
    - Accident du travail (accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle)

- Incapacité : maladie ordinaire, mi-temps thérapeutique, disponibilité d'office, infirmité de guerre, invalidité temporaire
- Longue maladie
- Maternité (y compris adoption)
- Paternité

- **Agents non affiliés :**

- Accident du travail (accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle)
- Maladie ordinaire
- Maternité (y compris adoption)
- Paternité

- **Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

e) Intervention « Chanson »

Délibération 13-2015

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de l'association « Chanson » en mars 2015. Une convention est proposée afin de finaliser cette intervention.

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation de l'association Chanson pour le concert de mars 2015 incluant une participation de la commune de 200 € pour la prestation de l'association ainsi que la fourniture d'un repas pour les choristes après le concert et les frais afférents à la SACEM.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

f) Achat des livres de l'association « les amis de la bibliothèque »

Délibération 14-2015

Monsieur le Maire propose l'achat des livres « Les mémoires de GERMOND-ROUVRE » à l'association « Les amis de la bibliothèque ».

**Le Conseil municipal décide après avoir délibéré :**

➤ **L'achat de 60 exemplaires du livre « Les Mémoires de Germond-Rouvre » pour un montant unitaire de 12 € soit 12X60= 720 € TTC.**

➤ **Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015 – Section fonctionnement dépenses – Article 6182 – documentation générale et technique.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

g) Tarif repas restaurant scolaire

Délibération 15-2015

Monsieur le Maire propose de revaloriser le prix du repas pris par les agents communaux au restaurant scolaire compte tenu de la revalorisation du montant forfaitaire fixé par l'URSSAF à 4.65 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (au lieu de 4.60 € auparavant). Les agents peuvent à tout moment choisir entre le régime de l'avantage en nature ou non.

**Le Conseil municipal décide après avoir délibéré :**

➤ **De fixer le prix du repas à la cantine scolaire, pour les agents communaux à 2.35 €.**

➤ **Ce tarif est applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

#### h) Motion de soutien à la municipalité de Champdeniers

Monsieur le Maire propose de ne pas se prononcer concernant ce point et de reporter éventuellement ce point lors d'une prochaine séance.

#### i) Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux comme les années précédentes.

Daniel SORAIN précise qu'il est fortement opposé à l'augmentation des taux d'imposition cette année, compte tenu des projets en investissement 2015 qui sont proposés au Budget Primitif, de l'augmentation du coût de la vie, des estimations connues des excédents 2014, et le taux d'endettement tout à fait raisonnable, permettant même de contracter un nouvel emprunt. Il considère injustifié et injustifiable cette augmentation, quand bien même le taux est limité. Daniel SORAIN précise qu'à sa connaissance, la CAN envisage de ne pas augmenter ses taux, il souhaiterait que la municipalité de GERMOND-ROUVRE fasse de même.

Monsieur le Maire explique qu'une augmentation modérée chaque année est plus prudente qu'une brutale augmentation dans quelques années. De plus, il rappelle que nous ne connaissons pas à ce jour le montant des dotations de l'Etat mais que nous savons avec certitude qu'une forte baisse est prévue. Même avec l'augmentation des taxes, cela risque de ne pas compenser totalement la perte des dotations 2015. La collectivité a également des frais de fonctionnement qui comme l'évolution du coût de la vie, augmentent légèrement chaque année et auxquels il faut répondre. Enfin, il précise que le recours à l'emprunt est envisagé, mais pour l'année 2016, dans le cadre du projet de requalification du lotissement de la Fougère qui va nécessiter d'importants travaux. Le recours à l'emprunt sera également examiné lorsque les projets seront clairement définis et priorisés.

Concernant ce projet, Daniel SORAIN fait savoir qu'il ne le soutient pas. Il précise que ce lotissement est encore tout à fait correct et qu'il n'est pas urgent d'intervenir sur ces espaces.

Stéphane PELLETIER répond que ce projet est global. Il rappelle que ce projet a pris forme lors des réunions avec les habitants du lotissement. Il lui semble au contraire important de ne pas laisser ces espaces à l'abandon (tel que le terrain de tennis etc., le stade etc.). Laisser ce lotissement se dégrader peut avoir pour conséquence de nuire à l'installation de nouveaux habitants. De plus des travaux de sécurisation indispensables des voies sont aussi prévus dans le cadre de ce projet.

#### Délibération 16-2015

Vote des taux des taxes locales 2015 :

➤ **Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide avec 10 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions, des taux des taxes 2015 suivants :**

1) **Taxe d'habitation : 15.85 %**

2) **Taxe foncière : 15.85 %**

3) **Taxe foncier non bâti : 52.61 %**

**Le produit attendu est de : 294 633 €**

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

#### j) Budget Primitif 2015

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Primitif 2015 en fonctionnement et en investissement. Le Budget primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **786 218 €** et en investissement pour un montant de **134 765 €**.

Concernant le Budget CCAS, il s'équilibre en fonctionnement (même montant que l'année 2014) pour un montant de **3485.80 €**.

Concernant le Budget Lotissement, il s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **5605.16 €**. Ce montant sera transféré sur le budget principal lors du vote du Budget Supplémentaire. Ce budget sera donc clôturé en 2016.

Stéphane PELLETIER précise que le poste du personnel représente une partie importante du budget, mais que le choix de la collectivité a été de sécuriser la situation de ses agents et de n'avoir recours aux contrats précaires que lorsque cela est nécessaire.

Une réflexion va également être menée concernant la compétence voirie que la commune doit récupérer prochainement de la Communauté d'Agglomération du Niortais (et qui l'avait reçue après adhésion de la commune au 01/01/14 et retrait de la CCVE, qui l'exerçait). Les membres du Conseil municipal aimeraient que soit étudiée la possibilité d'intégrer un syndicat voirie tel que celui de Saint Maxire/ Echiré/ Saint Gelais.

#### **4- QUESTIONS DIVERSES**

##### a) Remerciements

Madame Nicole DUREISSEIX, ancienne conseillère municipale, a adressé une carte de remerciements à l'ensemble du Conseil municipal pour les intentions témoignées lors du décès de son époux, Monsieur Pierre DUREISSEIX.

##### b) Fermeture de classe

Compte tenu de la baisse des effectifs scolaires en 2015-2016, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une fermeture de classe à l'école primaire est envisagée par l'Académie. Les parents d'élèves ont déjà commencé à se mobiliser pour le maintien de cette 6<sup>e</sup> classe.

##### c) Ligne 90 000 volts

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à la mairie de Champdeniers, à l'initiative du Maire, le lundi 30 mars, en présence de personnes de RTE, GEREDIS, de M. Bluteau conseiller municipal et président de l'ADRC 79. Les études se poursuivent. La D.U.P (Déclaration d'Utilité Publique) est prévu en juin. Le début des travaux est programmé en fin 2015. Des rencontres auront lieu avec les personnes concernées (agriculteurs,...). Nous reviendrons sur le sujet au fur et mesure des avancées.

##### d) Transport scolaire lycéen

Olivier FOUILLET explique que depuis 3/4 ans le lycée de secteur n'est plus Jean Macé mais Paul Guérin. Il existait jusqu'alors une ligne directe de bus pour Jean Macé. Aujourd'hui le lycée de secteur a changé, il s'agit de Paul Guérin, mais la ligne de bus n'a pas changé, obligeant les élèves à changer de bus à Marie Curie.

Olivier FOUILLET aimerait une motion afin de demander à changer les lignes de bus, permettant à nos lycéens de rejoindre leur lycée de secteur par une liaison directe, sans changement de véhicule à Marie Curie.

##### e) Utilisation du gymnase de Champdeniers par les scolaires

Ludivine CHAUVINEAU aimerait savoir ce qu'il en est de la demande de la CCVE concernant la participation financière pour l'utilisation du gymnase de Champdeniers dans le cadre des activités scolaires (il avait été évoqué 90 € par élève). Monsieur le Maire informe qu'il n'a eu aucune réponse à sa demande d'explication adressée par courrier, et notamment concernant les justifications de cette participation financière. A ce jour, les élèves utilisent le gymnase dans le cadre des créneaux horaires définis, et sans facturation.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 28 AVRIL 2015 à 18h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H30.



République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE  
79220  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Daniel SORAIN (a quitté le conseil municipal à 19h45).

Absents excusés : Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN), Stéphane PELLETIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Céline THROMAS.

Date de la convocation : 21 avril 2015

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 31 MARS 2015**

Le Compte rendu du Conseil municipal du 31 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **2- DELIBERATIONS**

### **a) Ouverture de poste**

#### Délibération 17-2015

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, afin de pourvoir à l'avancement de grade par promotion interne de Madame Christelle GUIBERT, au vu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Deux Sèvres en date du 30 mars 2015.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***L'ouverture d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 20.80 heures / semaine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.***

### **b) Activité Biodanza**

#### Délibération 18-2015

Madame PELLETIER Valérie propose des séances de Biodanza (danse de la vie) et aimerait pouvoir utiliser la salle des fêtes à partir de la rentrée de septembre 2015. Elle demande à pouvoir bénéficier d'un tarif particulier afin d'assurer cette activité.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***Dans la mesure où Madame PELLETIER Valérie propose une activité régulière de séances de Biodanza, activité non associative, présentant un intérêt pour les habitants de la commune, il sera appliqué le tarif d'utilisation de la salle des fêtes suivant : 1 €/ séance du 15 avril au 14 octobre et 5 €/ séance en période de chauffage du 15 octobre au 14 avril.***
- ***L'utilisation de la salle des fêtes se fera de septembre à août chaque année. La signature d'une convention formalisera les termes de cet accord.***
- ***Un état déclaratif des dates d'utilisation de la salle des fêtes devra être fourni chaque année.***

### **c) Remplacement de Monsieur Joël RAMAROSON**

#### Délibération 19-2015

La démission du conseiller municipal Joël RAMAROSON, Monsieur le Maire propose son remplacement auprès des instances. Il siègeait : Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO), Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH), Commission Communale des Impôts directs (suppléant).

***Est élu à l'unanimité délégué titulaire du SECO :***

***- Claude MEUNIER***

***Est élu à l'unanimité délégué titulaire du SIAH :***

***- Claude MEUNIER***

***Est élue à l'unanimité commissaire suppléante à la commission communale des impôts directs :***

***- Estelle AUTRET***

d) Décision modificative

Délibération 20 - 2015

Monsieur le Maire demande à effectuer une modification d'un crédit affecté au budget primitif 2015 à l'opération 118 - PARKING pour l'affecter à l'opération 120 - MATERIEL ET MOBILIER.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ***D'inscrire à l'opération 120 MATERIEL ET MOBILIER - Article 2158 - Autres installations et matériel : 1865 €***
- ***De retirer à l'opération 118 - PARKING - Article 2158 - Autres installations et matériel : 1865 €***

e) Lotissement de la Fougère

Délibération 21-2015

Monsieur le Maire propose le lancement d'un appel d'offres dans le cadre d'une étude de requalification du lotissement de la Fougère et d'aménagement de l'espace sportif et ludique attenant à ce lotissement.

Daniel SORAIN rappelle son opposition à ce projet qu'il estime injustifié.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré décide avec 12 voix pour et 2 voix contre :**

- ***Le lancement de l'appel d'offres dans le cadre d'une étude de requalification du lotissement de la Fougère et de l'aménagement de l'espace sportif et ludique attenant. Ce marché de maîtrise d'œuvre sera passé en procédure adaptée : article 28 et 74 du code des Marchés Publics.***
- ***Cette consultation est ouverte à une équipe ayant compétence en matière de :***
  - ***Paysage***
  - ***Concertation***
  - ***Urbanisme***
  - ***Voirie et réseaux divers***
- ***Le règlement de la consultation sera annexé à la présente délibération.***

f) Lancement appel d'offres salle des fêtes

Délibération 22-2015

Monsieur le Maire propose le lancement d'un appel d'offres dans le cadre de la restructuration de la salle des fêtes.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré décide avec 12 voix pour et 2 voix contre :**

- ***Le lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la restructuration de la salle des fêtes. Le Marché Public est proposé en procédure adaptée.***
- ***Cette consultation comprend 4 postes d'intervention principaux :***
  - ***Chauffage***
  - ***Isolation***
  - ***Revêtements***
  - ***Aménagements techniques liés au spectacle***

Daniel SORAIN fait part de son étonnement quant au fait qu'il ne soit pas envisagé de prendre un maître-d'œuvre dans le cadre de la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'un projet de construction de salle des fêtes mais bien d'une restructuration intérieure et qu'en conséquence le recours à un maître-d'œuvre ne paraît pas nécessaire. Les membres de la commission travaux (aménagement) suivront les travaux.

g) Voirie

Délibération 23-2015

Dans le cadre de la compétence Voirie restituée par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), Monsieur le Maire propose le lancement d'un appel d'offres pour le revêtement de 2 chemins communaux afin d'assurer la desserte de constructions qui y ont été récemment réalisées.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- ***De lancer l'appel d'offres dans le cadre du lancement d'un marché public en procédure adaptée pour le revêtement des chemins communaux non revêtus : chemin des Champs Dorés, chemin des Vallées.***

Daniel SORAIN demande s'il est possible de savoir précisément quelles sont à ce jour les compétences de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Monsieur le Maire répond que ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises. Les compétences de la CAN évoluent avec sa mise en place et depuis les dernières informations données, la voirie est donc redevenue une compétence communale lors du dernier conseil communautaire ; le PLUI à l'étude impliquerait une reprise de la compétence « Urbanisme » par la CAN si les élus votent prochainement en faveur d'un PLUI. Un point sur les compétences de la CAN et de la commune sera réalisé le moment venu.

h) Toilettes place de Saint-Médard

Délibération 24-2015

Monsieur le Maire propose de valider le choix des entreprises de fourniture dans le cadre des travaux de rénovation complète des toilettes de la place de Saint-Médard, travaux réalisés en régie.

*Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :*

- *De choisir l'entreprise COSESAC d'Echiré pour la fourniture des toilettes, robinetterie complète, urinoirs et petits matériaux pour un montant de 1915.03 € TTC.*
- *De choisir l'entreprise POINT.P de Niort pour la fourniture de la faïence et matériaux nécessaires au revêtement complet des toilettes pour un montant de 1065.95 € TTC.*

i) Convention défense incendie

Délibération 25-2015

Monique MATHIS rappelle la présentation faite des deux conventions possibles du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) relatives au contrôle et à l'entretien des poteaux d'incendie, avec ou sans réparation : contrôle simple (réparation décidée hors convention) à 20 € par poteau ou contrôle et réparation à 50 €.

*Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :*

- *De choisir la convention d'une durée de 12 mois pour un montant de 20 € par hydrant.*

**3- INTERCOMMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES**

a) Informations dotations 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les dotations sont en baisse conformément à ce qui avait été annoncé par les services de l'État dans le cadre de la loi de finances 2015-2017. L'impact pour la commune est important puisque la baisse entre 2014 et 2015 est de 40 940 €.

b) Compte rendu-du conseil communautaire de la CAN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Communautaire de la CAN valide la reprise de la compétence Voirie par la commune.

c) Compte-rendu du Conseil du SECO

Monique MATHIS présente le compte-rendu de la réunion du SECO qui s'est déroulée le mercredi 8 avril. Le SECO a décidé de participer au Fond de Solidarité Logement du Conseil général à hauteur de 1000 € pour l'année 2015. Un directeur a également été recruté et un régime indemnitaire lui a été attribué. Les membres du SECO ont parallèlement voté la suppression d'heures d'un agent. Monique MATHIS indique que l'offre du groupement ESPELIA-TECURBIS, dans le cadre de l'audit patrimonial de l'usine de traitement des eaux et l'étude d'aide à la décision de la future reprise en régie directe de cette usine, a été retenue. Les travaux prévus à Sainte-Ouenne vont être réalisés par l'entreprise BONNEAU. Une réflexion pour l'achat d'une mini-pelle est en cours.

d) Compte-rendu du CEER

La commission du développement durable de la CAN s'est réunie le 11 mars dernier et le 27 avril. Isabelle AUBIAN fait part des comptes rendus indiquant qu'une animation autour du thème « Nature et Patrimoine » doit avoir lieu le 30 mai prochain à Niort dans le cadre de la semaine du développement durable. Dans le cadre des ateliers du paysage, elle a rencontré des étudiants de l'École d'Architecture de Bordeaux pour présentation de la commune. Un comité de suivi se réunira 3 fois d'ici juin, puis ils feront une restitution du travail effectué.

Un diagnostic a également été réalisé sur le territoire de la CAN reprenant 5 principes du développement durable : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Des pistes de travail ont été envisagées : recenser des exploitations agricoles et des productions, développer un programme alimentaire territorial et favoriser le déplacement en covoiturage (actions au niveau du SCOT).

Concernant les produits d'entretien dont font usage les collectivités, il est proposé des formations afin d'en rationaliser les consommations le mercredi 17 juin de 14h à 16h.

Isabelle AUBIAN informe de la mise en place d'un Certificat d'Économie d'Énergie qui oblige les fournisseurs d'énergie à promouvoir la réalisation de travaux diminuant les coûts d'énergie. Des primes sont possibles dans ce cadre : voir si la salle des fêtes peut-être éligible.

Enfin, une intervention de la Fédération Régionale de lutte contre les Organismes Nuisibles (FREDON) a eu lieu. Cette fédération lutte également pour la préservation de l'environnement et participe activement à la mise en place de plan d'entretien dans les collectivités, en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ils mènent des actions visant à diminuer l'utilisation de pesticides car il est constaté que dans 97 % des cours d'eau il demeure des résidus de pesticides après seulement 70 ans de consommation et 71 % des nappes souterraines en contiennent également !

La prochaine réunion est prévue le 8 juin à 18h30 à Belleville.

e) Compte-rendu de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire explique que la commission communale des impôts se réunit une fois par an et que jusqu'à présent un représentant de l'Administration assistait à cette réunion. Cette année et pour l'avenir, les services de l'État ont fait savoir qu'ils ne se déplaceraient plus. La commission s'est donc déroulée le 23 avril dernier, 5 commissaires étaient présents ainsi que le Président. Cette commission a pour objet de vérifier et requalifier si nécessaire les catégories des nouveaux logements ou aménagements réalisés par les administrés et ainsi redéfinir les assiettes des habitations par rapport à l'imposition.

f) Compte-rendu commission aménagement

La commission Aménagement s'est tenue le 26 mars dernier, pour présentation de la rencontre avec le CAUE ; elle a permis de finaliser le cahier des charges destiné à la consultation de cabinets d'études pour le projet de Rouvre.

g) Compte-rendu commission site Internet

Le site Internet n'est pas prêt pour une présentation en réunion publique le 29 avril, explique Monsieur le Maire. Les membres du Conseil doivent envoyer rapidement les articles nécessaires à la finalisation du site.

#### **4- QUESTIONS DIVERSES**

a) Information sur le groupe scolaire

Une classe fermera à la rentrée 2015/2016, c'est la réponse officielle reçue le 15 avril de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres (Inspection d'Académie), annonce Monsieur le Maire. Il félicite les parents d'élèves de l'action qu'ils ont su mener tous ensemble ; ils ont pu rencontrer les services de l'Éducation Nationale pour recevoir leurs explications quant à cette décision regrettable.

b) Composition de la commission de sécurité

Monsieur le Maire précise que la commission de sécurité composée du Maire (ou son représentant), d'un pompier des services du SDIS, d'un gendarme et d'un représentant de l'État qui doit se réunir lors des contrôles des Établissements Recevant du Public (ERP), ne sera plus accompagnée du représentant de l'État lors de ces visites (hormis la première ouverture d'un ERP).

c) Les Virades de l'Espoir

Monsieur AUPICQ souhaiterait organiser une manifestation le 27 septembre prochain par l'intermédiaire de l'association VAINCRE LA MUCOVISIDOSE. Cette manifestation appelée « Les Virades de l'Espoir » est destinée à récupérer des fonds pour aider à lutter contre la mucoviscidose et se traduit par une marche et une course de loisir non compétitives, ainsi que des animations autour d'un pique-nique, etc. Les membres du Conseil municipal sont favorables à cette initiative et soutiennent le projet.

Olivier FOUILLET, qui a échangé avec Monsieur AUPICQ, indique que cette manifestation pourrait être éventuellement rejointe dans les années à venir par « les Boucles de l'Egray » s'il est possible de faire coïncider les calendriers des diverses associations intervenantes sur ces activités.

d) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Émilie CLOCHARD informe les membres du Conseil municipal que le Conseil d'administration du CCAS est désormais au complet. La première réunion est prévue début juin.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 26 mai 2015 à 18h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 20h50.

République Française  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE**  
79220  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 MAI 2015**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 10

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Alain GAUTHIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS (a quitté le conseil municipal à 20h).

Absents excusés : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Estelle AUTRET), Rémy GADREAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Monique MATHIS (pouvoir donné à Isabelle AUBIAN), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 19 mai 2015

Secrétaire de séance : Isabelle AUBIAN

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2015**

Le Compte rendu du Conseil municipal du 28 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **2- DELIBERATIONS**

#### **A) Comptes administratifs et de gestion 2014**

#### **Délibération n°26/2015**

Vote du compte administratif et compte de gestion 2014 de la commune

Stéphane PELLETIER, en charge du suivi des finances, présente les comptes de gestion et administratif 2014 de la commune.

La section de fonctionnement est excédentaire :	104 342.76 €
La section d'investissement est excédentaire :	145 647.50 €
Le résultat de l'exercice est de :	249 999.26 €
Le résultat cumulé à fin 2014 de la section de fonctionnement :	144 342.76 €
Le résultat cumulé à fin 2014 de la section d'investissement :	49 846.35 €
Le résultat cumulé à fin 2014 du compte principal s'élève à :	194 189.11 €

Etat des restes à réaliser en dépenses 2014 : 139 994 €

Etat des restes à réaliser en recettes 2014 : 6 000 €

Daniel SORAIN juge le compte administratif non sincère dans la mesure où les « Reste à réaliser » (RAR) ne sont pas tous engagés au sens strict et qu'ils ne devraient donc pas être présentés dans les RAR. Stéphane PELLETIER précise que tous les RAR ont fait l'objet de discussions dans le cadre des divers projets menés et cela avant le report de ces crédits. Les RAR qui n'étaient pas encore engagés au sens strict l'ont été avant le vote du Compte Administratif 2014. Stéphane PELLETIER précise que la remarque sera suivie puisque l'année prochaine la plus grande vigilance sera accordée quant aux crédits engagés au 31/12 de l'année en cours et ceux qui ne le sont pas.

***Les membres du conseil municipal, après sortie réglementaire du maire, approuvent avec 12 voix pour et 3 voix contre :***

➤ ***Le compte Administratif et le compte de Gestion principal 2014.***

#### **Délibération 27/2015**

Vote du compte administratif et compte de gestion 2014 du lotissement du Grand Chêne.

Stéphane PELLETIER, présente ensuite les comptes de gestion et administratif 2014 du lotissement du Grand Chêne. Ce budget sera clôturé en fin d'année car il n'a plus de fonction, toutes les écritures afférentes à ce budget étant passées.

La section de fonctionnement est déficitaire de – 2375.22 €

La section d'investissement est à 0.00€.

Le résultat cumulé à fin 2014 du lotissement s'élève à 5 605.16 €

Cette somme sera inscrite en section fonctionnement recette du Budget principal lors du vote du Budget supplémentaire de la commune.

**Les membres du conseil municipal, après sortie réglementaire du maire, approuvent avec 12 voix pour et 3 voix contre :**

- **Le compte Administratif et le compte de Gestion 2014 du lotissement du Grand Chêne.**

#### **Délibération 28/2015**

**Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Les membres du Conseil municipal approuvent, hors la présence du Président du CCAS, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014, pour lesquels aucun mouvement n'a été enregistré en 2014. L'excédent de la section de fonctionnement est de: 3 485.80 €.

**Les membres du conseil municipal, après sortie réglementaire du président, approuvent avec 12 voix pour et 3 voix contre :**

- **Le compte Administratif et le compte de Gestion 2014 du Centre Communal d'Action Sociale.**

#### **B) Affectation du résultat**

Le vote du budget supplémentaire étant prévu en septembre 2015, Daniel SORAIN propose que l'affectation du résultat 2014 soit effectuée à cette occasion, cela permettant d'ajuster l'affectation selon les projets qui seront alors votés.

Les membres du Conseil municipal étant favorables à cette proposition, la délibération est reportée au Conseil municipal de septembre 2015.

#### **C) Acquisitions de terrains**

**Venelle bourg de GERMOND**

#### **Délibération 29 – 2015**

Monsieur le Maire propose l'acquisition des murs cernant la venelle du centre bourg de GERMOND. Le projet étant de rénover ces murs en créant un espace de promenade agrémenté de murs en pierres sèches. Ces murs sont bordés d'un côté par la parcelle section C N°1271 appartenant à Monsieur et Madame PASSEGUE et de l'autre côté, par les parcelles section C N°1325 de Monsieur et Madame AUTRET et la parcelle C N° 165 appartenant aux consorts BON.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **L'acquisition des deux murs bordant la venelle communale du bourg de Germond, situés sur les parcelles section C N° 1271, N°1325 et 165 pour un montant de 1 € par parcelle concernée. Soit 1 € pour le mur de la parcelle C N°1271, 1 € pour le mur de la parcelle C N°1325 et 1 € pour le mur de la parcelle C N°165.**
- **Les frais de notaire et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2015, section Investissement dépenses – Article 2115 – Terrains bâtis.**

#### **Mur de Mme PILLOT**

#### **Délibération 30-2015**

Monsieur le Maire propose l'acquisition du mur d'enceinte de la parcelle section C N° 35 appartenant à Madame PILLOT, avec la bande nécessaire à l'alignement sur les autres propriétés voisines.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **L'acquisition du mur d'enceinte de la parcelle C N°35 ainsi que la bande nécessaire à l'alignement sur les propriétés voisines pour un montant net vendeur de 1 €.**
- **Les frais de notaire et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.**

- **Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2015, section Investissement dépenses – Article 2115 – Terrains bâtis.**

#### **Parcelles de Monsieur BONADE**

##### **Délibération 31-2015**

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles cadastrées section C N°86-92-1072 et 1328 appartenant à Monsieur BONADE Marc.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches de négociations pour l'acquisition des parcelles section C N°86-92-1072 et 1328 appartenant à Monsieur BONADE Marc.**
- **Les frais de notaire et les frais de bornage si nécessaires seront à la charge de l'acquéreur.**

#### **D) Stores bâtiments scolaires**

##### **Délibération 32-2015**

Monsieur le Maire propose l'acquisition de stores pour le bâtiment scolaire. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de délibérer, à la demande du trésorier.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **L'acquisition de stores pour l'école de GERMOND-ROUVRE pour un montant de 884 € TTC conformément au devis proposé par l'entreprise Store Niortais de NIORT.**
- **Cette dépense sera imputée au Budget primitif 2015 – Section Investissement dépenses – Opération 102 Bâtiments scolaires - Article 21312 – Bâtiments scolaires.**

#### **E) Spectacle d'été**

##### **Délibération 33-2015**

Monsieur le Maire propose de choisir les animations qui auront lieu dans le cadre du projet « Encore l'été » qui se déroulera le 30 août prochain à Rouvre. Deux propositions ont été reçues en mairie.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De retenir l'offre de représentation de Klac Boum, Compagnie des Musiques en Mouvement, pour un montant de 2426.50 € TTC.**
- **Les frais d'hébergement d'une nuit pour 4 personnes dans la limite de 50 € par personne, seront à la charge de la commune ainsi que les frais de repas pour 4 personnes dans la limite de 20 € par personne et par repas, le jour de la représentation (soit 2 repas dans la journée du 30/08/15 pour 4 personnes).**
- **De retenir l'offre de représentation de la Compagnie Rue Barrée pour le spectacle Mario pour un montant de 1200 € TTC.**
- **Les frais d'hébergement pour deux nuits pour 3 personnes dans la limite de 50 € par personne, seront à la charge de la commune ainsi que les frais de repas pour 3 personnes, dans la limite de 20 € par personne et par repas, soit 3 repas pour 3 personnes.**

#### **F) Transport scolaire**

##### **Délibération 34-2015**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer concernant la participation de la commune au transport scolaire des enfants de l'école maternelle et primaire. Cette année la Communauté d'Agglomération du Niortais demande une participation de 46 € pour un abonnement annuel, par enfant, montant inchangé par rapport à l'année dernière.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De participer au transport scolaire, des enfants de l'école maternelle et primaire de GERMOND-ROUVRE, pour l'année 2015-2016, montant annuel par enfant de 46 €.**

### **3- INTERCOMMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES**

#### **a) Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Autize et de l'Egray (SIAH) du 12 mai 2015**

Isabelle AUBIAN, présente lors du conseil syndical, informe qu'une demande de subvention pour les travaux de 2015 auprès de l'Agence de l'Eau, du conseil départemental et du conseil régional pour un montant de 81 786€ TTC a été faite.

Les travaux sur le plan d'eau du Beugnon sont retardés d'un an (2016).

Un point sur l'avancement de l'étude sur les ouvrages hydrauliques suite à l'arrêté préfectoral de 2012 a été communiqué. La commune d'Ardin refuse de faire les travaux pour des raisons financières et parce que les ouvrages étant en catégorie 1, il n'y a pas de nécessité immédiate.

Bilan à mi-parcours de la première année d'animation de Natura 2000 par le SIAH : animations, assistante technique, suivi et mise à jour du DOCOB, assistance administrative (comité de pilotage).

Un point sur la réalisation des diagnostics environnementaux pour les MAEC (Mesures Agro Environnementales et C (10 expertises) a également été présenté.

La réalisation d'une enquête sur les chauves-souris (DSNE) est en cours. Isabelle AUBIAN indique également que la vente du canoë est prévue et un arbre est à enlever sur l'îlot de l'Autize à St Pompain. Enfin, le SIAH est toujours en attente des réponses pour la revalorisation des cotisations des communes de Béceleuf et Puy Hardy.

### **4- QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Bilan 8 mai 2015 et exposition dans le hall de la mairie**

L'exposition sur le thème de la seconde guerre mondiale proposée par la municipalité a eu du succès. Les ouvrages et documents présents ont été prêtés par des particuliers et la bibliothèque de la commune. Monsieur le Maire propose de renouveler l'exposition l'année prochaine avec la création éventuelle d'un collectif autour de ce thème.

#### **b) Exposition d'un artiste**

Monsieur le Maire informe de la présence de Madame Toure Alimatou OYEBANKE, artiste peintre, du 6 juin au 13 juin dans le hall de la mairie. Elle y exposera ses toiles. Un vernissage est prévu le samedi 6 juin à 11h30. Monsieur le Maire propose que de façon plus régulière des expositions investissent le hall de la mairie.

#### **c) Atemporelle**

Le dimanche 31 mai prochain, la SCOP ATEMPORELLE animera une visite du bourg de GERMOND ainsi que de l'église de St Médard.

#### **d) 8 juin 2015**

Commémoration au monument aux morts de Rouvre, concernant M. GOUBAND Bernard.

#### **e) 14 juillet 2015**

Monsieur le Maire indique que toutes les personnes bénévoles pour aider à la mise en place de cette journée sont les bienvenues.

#### **f) Problème d'eaux usées lieu-dit BREILBON**

Daniel SORAIN interpelle les membres du Conseil municipal concernant un problème d'eaux usées au lieu-dit Breilbon. Il estime que le plan de zonage de l'assainissement devrait être révisé. Il convient d'étudier la faisabilité ou non de cette proposition sachant que la compétence appartient désormais à la CAN. Monsieur le Maire répond qu'il a demandé une rencontre avec les techniciens et élus de la CAN.

De plus, Daniel SORAIN indique que des administrés utilisent leur terrain en guise de déchetterie et que cela est inacceptable. Monsieur le Maire répond que le problème est connu et que certaines démarches sont déjà en cours afin d'y remédier mais que cela n'est pas « chose facile » puisqu'il s'agit de terrains privés.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 30 juin 2015 à 18h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 20h30.



République Française  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE**  
79220  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 JUIN 2015**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET (arrivée à 18h45), Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET (parti à 20h45), Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absent excusé : Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 25 juin 2015

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 MAI 2015**

Le Compte rendu du Conseil municipal du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **2- DELIBERATIONS**

### **A) Défense incendie**

#### **Délibération n°35/2015**

Les lieux dits de TRIPOZEAU, MAUVERGNE et LA MAISON NEUVE ne sont pas assurés contre la défense incendie. Monsieur le Maire propose l'installation d'une citerne souple de 120 m<sup>3</sup> après concertation avec les services du SDIS79. Il sera nécessaire de prévoir l'installation d'un portillon sur la parcelle voisine à l'implantation de la citerne, cela permettra d'assurer la défense incendie de l'habitation du lieu-dit de Tripozeau.

Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises.

#### **Pour la citerne :**

Devis de l'entreprise SOFAREB de LONGEVES : 3446.40 € HT – 4135.68 € TTC.

Devis de l'entreprise BHD d'INGRANDES S/ VIENNE : 2865.88 € HT – 3439.06 € TTC.

#### **Pour le terrassement et la clôture du site :**

Devis de l'entreprise GENEIX de GERMOND-ROUVRE : 5536.5 € HT – 6643.80 € TTC.

#### **Pour le portillon :**

Devis de l'entreprise FMVE de CHAMPDENIERS : 1030 € HT – 1236 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir choisir les entreprises qui interviendront sur ce projet et sollicite également l'autorisation des membres du Conseil municipal pour demander une subvention dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2015 (DETR), cette subvention pouvant financer 25 % du montant total HT.

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du CAP79, cette subvention travaux pouvant financer 30 % du projet HT.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ***L'installation d'une citerne souple de 120m<sup>3</sup> sur la parcelle section C n°1284.***
- ***De choisir l'entreprise SOFAREB de LONGEVES en raison d'une meilleure offre technique pour la fourniture de la citerne d'un montant de 3446.40 € HT.***
- ***De choisir l'entreprise GENEIX de GERMOND-ROUVRE pour le terrassement et la clôture du site pour un montant de 5536.5 € HT.***
- ***De choisir l'entreprise FMVE de CHAMPDENIERS pour un montant de 1030 € HT.***
- ***Soit un montant total de 10012.90 € HT – 12015.48 € TTC. Ce montant TTC sera inscrit au Budget Supplémentaire 2015 – Section Investissement Dépenses – Chapitre 21 Immobilisations Corporelles - Article 21538 Autres réseaux sachant que 6070 € sont déjà inscrits dans les Reste à Réaliser 2014.***

- **De solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2015 auprès des services de l'Etat.**
- **De solliciter une subvention dans le cadre du CAP79 auprès du Conseil Départemental.**
- **D'adopter le plan de financement suivant :**

• <b>Montant HT de l'opération :</b>	<b>10 012.90 €</b>
• <b>Subvention DETR (25%) :</b>	<b>2 503.22 €</b>
• <b>Subvention CAP79 (30%) :</b>	<b>3 003.87 €</b>
• <b>Autofinancement (45%) :</b>	<b>4 505.81 €</b>

#### **Délibération n°36/2015**

Dans le cadre de l'implantation de cette citerne de 120m3, sur la parcelle section C n°1284, appartenant à Monsieur Jérôme DAIRE, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le propriétaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Jérôme DAIRE dans le cadre de l'implantation d'une citerne de 120m3 sur la parcelle section C n°1284.**

#### **Délibération n°37/2015**

Monsieur le Maire propose également qu'un portillon soit installé à l'entrée de la parcelle section C n°881 de Madame FOURRE. Cet accès permettra d'assurer la défense incendie de cette habitation. Une convention doit être signée entre les parties.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame FOURRE dans le cadre de l'implantation d'un portillon sur la parcelle section C n°881 permettant un accès d'une distance inférieure à 400 mètres entre la réserve et l'habitation de Madame FOURRE.**

### B) Acquisitions de parcelles

#### **Délibération 38-2015**

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles cadastrées section C N°86-92-1072 et 1328 appartenant à Mr BONADE Marc.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **L'acquisition des parcelles section C n°86 ; 92 ; 1072 et 1328 pour un montant net vendeur de 22 000 €.**
- **Les frais de notaire et les frais de bornage si nécessaires seront à la charge de l'acquéreur.**

### c) Intervention des clowns

#### **Délibération n°39/2015**

Dans le cadre de la manifestation « LA CARAVANE INTERNATIONALE des clowns sur le Pôle Nord de la CAN », la **SCOP Sarl LES MATAPESTE** est intervenue à l'école de GERMOND-ROUVRE et une parade a été mise en place dans les rues de ROUVRE. Cette manifestation qui s'est aussi déroulée sur tout le territoire Nord de la CAN, a fait l'objet d'une convention et d'une participation financière des communes accueillant les clowns.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De signer la convention de participation à la manifestation « LA CARAVANE INTERNATIONALE des clowns sur le Pôle Nord de la CAN » avec une participation financière pour la commune de GERMOND-ROUVRE de 1 449.27 € TTC.**
- **De participer aux frais de transports des enfants des écoles entre l'école de Saint GELAIS et l'école de GERMOND-ROUVRE le 19/06/2015 pour un montant de 235 € TTC.**

Monsieur le Maire indique que la convention a été reçue tardivement et que la participation aux frais de transport des enfants, aurait pu être prise en charge à la CAN qui a refusé, ayant pourtant la compétence transport scolaire. Monsieur le Maire a fait savoir qu'une réclamation collective des 7 communes de l'Espace Nord sera transmise aux services de la CAN.

d) Avis Projet Educatif De Territoire (PEDT)

**Délibération n°40/2015**

Le PEDT de la commune a été élaboré au niveau de l'intercommunalité du Val d'Egray en 2013. Il est coordonné depuis 2013 par le CSC du Val d'Egray. Pour procéder à sa reconduction pour les deux années à venir, le Conseil municipal doit valider sa prolongation. Il en est de même pour le Conseil d'Ecole qui a été appelé à en faire autant. Le refus de non reconduction aurait entraîné le non-versement des subventions.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De reconduire le PEDT pour une durée de deux ans.***
- ***De prendre acte de la validation de ce PEDT soumis aux membres du Conseil d'Ecole le 11 juin 2015.***

e) Adhésion au CAUE

**Délibération n°41/2015**

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion 2015 au CAUE.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***D'adhérer au CAUE pour l'année 2015 pour un montant de 200 € TTC.***

f) Installations classées

**Délibération n°42/2015**

Le GAEC LA FERRANDIERE a déposé une demande d'extension d'un élevage bovin pour un effectif porté à 199 vaches laitières, exploité au lieu-dit « La Ferrandière » sur la commune COURS. La commune étant concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut-être la source et/ou dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée, une enquête publique a eu lieu. Il convient désormais de déposer un avis sur ce projet.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 14 voix pour et 1 abstention :***

- ***De donner un avis favorable.***

g) Membres du CCAS

**Délibération n°43/2015**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner les membres du CCAS extérieurs au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal a élu 4 membres au sein de son Conseil :

- ***Monsieur Gérard EPOULET Président***
- ***Madame Isabelle AUBIAN***
- ***Madame Alexandra CHABOT***
- ***Madame Ludivine CHAUVINEAU***
- ***Madame Emilie CLOCHARD***

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité :***

***Monsieur Miguel CONSTANTIN, représentant l'union des associations familiales***

***Madame Dominique CHAUSSERAY, représentant des associations des personnes âgées et des retraités***

***Madame Lisette GAUTHIER, représentant le domaine de l'insertion et de la lutte contre exclusion***

h) Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

### **Délibération n°44/2015**

Monsieur le Maire informe qu'un montant de 23 863 € peut être attribué à la commune dans le cadre du FPIC 2015 sous réserve que la collectivité opte pour une répartition de droit commun. Si la collectivité choisit une répartition alternative, elle doit être votée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI. Ce qui induirait un reversement dérogatoire minimal limité à 30 % soit 16 704 €.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De choisir une répartition de droit commun, soit une attribution pour la collectivité de 23 863 €.***

i) Tarifs cantine / garderie

Ce point est reporté au prochain Conseil car toutes les factures afférentes à ces postes ne sont pas encore mandatées.

j) Motion de soutien AMF

### **Délibération n°45/2015**

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la motion de l'AMF qui concerne le mouvement amorcé par l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Monsieur Le Maire en fait la lecture.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***D'approuver la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.***

### **3- INTERCOMMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES**

a) Dossier lotissement de la Fougère

Dans le cadre de la consultation sur ce dossier et avec l'appui du CAUE79, 18 cabinets d'études ont été sollicités suite à l'appel d'offres. 7 réponses sont parvenues. La prochaine étape va consister à effectuer un premier choix parmi les candidats. Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera le CAUE pour une aide technique. La commission aménagement sera également consultée.

b) Ligne Haute Tension

Une réunion a eu lieu le 29 mai dernier avec toutes les personnes directement concernées par l'implantation de la ligne Haute Tension 90 000 volts entre Champdeniers et Niort (propriétaires, élus etc.). Ce projet a débuté en avril 2012 et devrait s'achever fin 2016. Monsieur le Maire a présenté le tracé ainsi que certains éléments techniques liés à cet enfouissement. Un dossier de consultation dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique est à disposition du public, à la mairie, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 16 juillet 2015.

c) CAN : Projet de territoire

Monsieur le Maire a présenté le document informatique proposé par la CAN dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire. Ce projet fera l'objet d'un vote fin 2015 par le Conseil Municipal.

d) Information loi NOTRe

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est encore en projet. Cette loi a pour but de clarifier le rôle de chaque échelon territorial avec d'importantes conséquences sur le fonctionnement des collectivités. Elle pourrait ramener le seuil des intercommunalités à 20 000 habitants et aurait un fort impact sur les politiques à venir en réorganisant les compétences, les répartitions par habitant des territoires etc.

e) Compétences de la CAN

Monsieur le Maire a souhaité présenter un document succinct, énumérant les compétences de la CAN. Ce document est consultable en mairie. Daniel SORAIN a relevé que ce document faisait encore état des compétences de la CAN et de Plaine de Courance alors qu'aujourd'hui il ne s'agit que d'une collectivité. Il souhaiterait savoir comment les compétences ont évolué depuis 1 an et demi. Monsieur le maire indique qu'il s'agit de l'état des lieux des compétences assujetties à des évolutions,

qui seront exposées dans cette instance.

f) Compte rendu commission CAN

Monsieur le Maire explique qu'en Conseil communautaire de nombreuses délibérations ont été prises et notamment l'adoption des Comptes Administratifs 2014. Il faudra également que le Conseil Municipal se prononce en septembre sur le Plan Local de l'Habitat.

g) Comptes rendu des réunions des syndicats

1) Atelier du paysage

Isabelle AUBIAN rappelle qu'une commande a été passée par le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) et la CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais) auprès de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux pour travailler sur des ateliers pédagogiques qui devront concilier les enjeux de la Trame Verte et Bleue (considération écologique) et les Plans Locaux d'Urbanisme (paysages et architecture).

Il y a eu une présentation plénière du travail des étudiants. Ils ont découpé le territoire en cinq secteurs et cinq thématiques : plateaux et vallées du Nord, plateaux et boisement du Sud-est ; plateaux et bocages de l'ouest, marais poitevin et ses abords, plateaux et bocages de l'est. Ils ont inventorié les différents paysages et noté leurs enjeux : des discontinuités paysagères et écologiques (autoroute), des conflits d'usage (marais poitevin).

Des actions à mener ont été proposées : exploiter les vallées secondaires, afin d'enrichir des pratiques riches en biodiversité, faciliter l'installation d'éleveurs de caprins pour retrouver des pelouses sèches et des haies, faire reculer certaines pratiques (appauvrissant les sols et gourmandes en eau).

Deux remarques particulières : les habitants sont sensibles à leur paysage, c'est donc une belle clé pour défendre la biodiversité ; cette étude est le fruit de paysagistes, le partenariat avec des écologues est indispensable.

2) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Monique MATHIS informe des décisions du dernier conseil syndical du 24 juin 2015. Le nouveau directeur était présent. Les différents budgets liés au SECO ont été adoptés. Ces budgets sont excédentaires et notamment celui de l'assainissement. La prochaine réunion est prévue le 9/07/15.

#### **4- QUESTIONS DIVERSES**

- a) Un commerçant en distributeur automatique propose d'installer un ou deux distributeurs de pain sur GERMOND et ROUVRE. Le projet est à l'étude.
- b) La manifestation du 30 août prochain qui se déroulera aux Champs Ferrets est en phase de finalisation, Monsieur le Maire rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à l'organisation et profiter des spectacles.
- c) Daniel SORAIN demande ce qu'il en est de l'appel d'offres concernant la restructuration de la salle des fêtes. Monsieur le Maire indique que le dossier est toujours à l'étude. Très peu de devis ont été reçus en mairie à ce jour.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 3 septembre 2015 à 18h30  
FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 21h10.

République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE  
79220  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 SEPTEMBRE 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 9

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absent excusé : Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Monique MATHIS), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Émilie CLOCHARD (pouvoir donné à Alexandra CHABOT), Rémy GADREAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 25/08/2015

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015 et DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 30 juin 2015.

**2- DELIBERATIONS :**

**a) Plan Local de l'Habitat (PLH)**

**Délibération n°46/2015**

Le Maire expose :

Après une phase de construction et d'élaboration à laquelle l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement du territoire, dont les 45 communes membres de la CAN, ont été très largement associés, le Conseil d'Agglomération du 25 juin dernier a validé l'arrêt de projet du PLH (Programme Local de l'Habitat) communautaire pour la période 2016-2021, inscrit dans une perspective 2030.

Ce projet de politique de l'habitat communautaire, reposant sur un modèle de développement équilibré et durable du territoire de la CAN tout en rapprochant annuellement les objectifs du PLH 2016-2021 avec les projets communaux en matière d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement, détermine trois priorités :

- Adapter quantitativement et qualitativement l'offre de logements destinée à accueillir de nouveaux ménages, et ainsi accompagner le développement économique du territoire,
- Répondre aux besoins de l'ensemble des populations en améliorant leurs conditions d'habitat et de logements, en tenant compte de la diversité socio-économique, géographique et démographique du territoire,
- Accroître l'attractivité du territoire et de son cadre de vie en développant des outils, des actions et des programmes de logements innovant en matière de renouvellement des formes urbaines et de développement durable.

Conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le Conseil Municipal émet un avis sur le projet de PLH communautaire pour la période 2016-2021, inscrit dans une perspective 2030, et délibère, notamment sur les moyens relevant de sa compétence pour mettre en œuvre ces actions.

***Compte tenu de ce qui précède, et à l'appui de l'intégralité des pièces annexes jointes à ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- ***EMET un avis FAVORABLE AVEC OBESERVATIONS***
- ***Souhaite que la CAN reste attentive à l'évolution des communes voisines, membres d'autres EPCI, qui voudraient attirer des implantations, lesquelles se feraient hors de la CAN et à son détriment.***
- ***Demande à ce qu'en cas de non atteintes des objectifs annuels dans un espace donné, les communes aient la possibilité de mutualiser et/ou reporter sur les exercices suivants ces objectifs, notamment pour ne pas contrarier la construction de lotissements.***
- ***AUTORISE le Maire à signer et transmettre à la CAN, tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.***

## **b) Devis voirie**

### **Délibération n°47/2015**

Monsieur le Maire présente les trois devis reçus en mairie sur consultation d'entreprises dans le cadre du projet des travaux de voirie (chemin à revêtir suite à l'implantation de plusieurs habitations nouvelles sur ces secteurs) dont le chemin des Champs Dorés, le chemin des Vallées et le chemin des Sources.

Trois entreprises ont été consultées :

- GENEIX de GERMOND-ROUVRE, montant total de 47 076.78 € TTC
- RACAUD de VERNOUX EN GATINE, montant total de 27 805.20 € TTC
- BONNEAU de SAINTE OUENNE, montant total de 14 123.04 € TTC

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :***

- ***De choisir l'entreprise BONNEAU, Sainte Ouenne, montant total TTC de 14 123.04 € TTC.***
- ***Ce montant sera imputé au Budget Primitif 2015, section Investissement dépenses – Chapitre 21 Immobilisations corporelles article 2151 Réseaux de voirie. (montant inscrit au titre des RAR).***

## **c) Convention d'entretien de la hotte de la cantine scolaire**

### **Délibération n°48/2015**

Monsieur le Maire propose de conventionner avec une entreprise afin d'effectuer annuellement l'entretien de la hotte de la cuisine scolaire. Deux entreprises ont été sollicitées pour des devis.

- L'entreprise VOILLARD & CIE d'AZAY LE BRULE : 357.60 € TTC / an
- L'entreprise RPOUEST de L'HEBERGEMENT : 456 € TTC /an

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :***

- ***De retenir l'entreprise VOILLARD & CIE pour un montant annuel de 357.60 € TTC.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise VOILLARD & CIE.***
- ***Le contrat est conclu pour une année avec reconduction expresse.***

## **d) Convention « Fourrière animale » avec la ville de Niort.**

### **Délibération n°49/2015**

Monsieur le Maire propose de conventionner avec la ville de NIORT concernant les services de la fourrière animale. Aujourd'hui les animaux sont recueillis et hébergés momentanément au niveau des dépendances situées face à la mairie, en attente d'identification éventuelle des animaux et restitution aux propriétaires. La ville de NIORT propose de conventionner dans le cadre de l'accueil des animaux en état d'errance, de divagation et maltraitance ou de constat d'absence des propriétaires, partis, hospitalisés ou décédés. Une participation aux frais de gestion de 0.60 € / habitant est demandée. Une participation aux frais de séjour sera également facturée le cas échéant.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :***

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de NIORT concernant la fourrière animale.***
- ***La convention sera annexée à la présente délibération.***

## **e) Approbation des dossiers des agents après passage en Comité Technique Paritaire**

### **Délibération n°50/2015**

Monsieur le Maire indique que l'emploi du temps des agents de l'école, dont le temps de travail est annualisé, est repassé en Comité Technique Paritaire afin de se mettre en conformité avec la législation et vérifier les garanties minimales pour chaque agent.

Vu l'avis favorable du CTP du 23 juin 2015

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :***

- ***D'approuver la répartition du temps de travail des agents cités ci-dessus et validée par le CTP en date du 23 juin 2015.***
- ***D'approuver l'augmentation du temps de travail de Madame Pascale OUVRARD de 6h hebdomadaires annualisées à 9.02 heures hebdomadaires (en centièmes) annualisées, dans le cadre de ses nouvelles attributions durant les temps de sieste des enfants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.***
- ***D'approuver la nouvelle répartition du temps de travail de Madame Christelle GUIBERT à raison de 23.87 heures hebdomadaires annualisées (en centièmes) pour son poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe au lieu de 20.80 heures actuellement, et de 7.48 heures***

**hebdomadaires annualisées (en centièmes) pour son poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe au lieu de 10.55 heures actuellement, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

#### **f) Eclairage public**

Monsieur le maire rappelle le contrat de maintenance et de mise aux normes de notre éclairage public, passé avec Séolis. Toutefois, il ne prévoit pas de réparer la destruction.

Un poteau situé face à l'école a été détérioré. La réparation s'élève à 485,52€ HT.

#### **g) Tarifs 2015-2016 : Cantine / Garderie**

##### **Délibération n°51/2015**

Monsieur le maire rappelle la perte d'une classe à cette rentrée. L'effectif est de 123 élèves (pour 126 annoncés). Avec Monique MATHIS, il présente les résultats chiffrés de la restauration scolaire et de la garderie.

Il en ressort un constat de bonne gestion notamment sur la part alimentaire.

Notons que les tarifs de restauration sont élaborés hors salaires et investissements. Selon les critères retenus, l'équilibre a été maintenu sur l'année scolaire passée. Les faibles coûts actuels de l'énergie et encore pas tous (Gaz, électricité,..) ne dureront pas. Toutefois, la baisse de l'effectif aura un effet sur les répartitions des coûts.

En outre, la municipalité va engager l'analyse d'une éventuelle participation au réseau RESALIS, afin de répondre à l'engagement pris d'accroître la part du local et/ou de produits issus de l'agriculture biologique dans nos approvisionnements alimentaires.

En ce qui concerne les forfaits de garderie (tarifs inchangés depuis 2 ans), dont le coût a légèrement augmenté, un débat s'engage au sujet des emplois du temps des parents et leurs conditions de travail qui les mettent dans l'obligation de recourir à ce service.

***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention, sur les tarifs des services municipaux de l'école du Champ du Moulin, cantine et garderie, décide pour l'année scolaire 2015-2016 :***

Les tarifs de cantine au 01.09.2015 sont fixés comme suit :

##### **CANTINE**

**Repas enfant : 2.55 €**

**Repas adulte : 5.20 €**

**Repas agents communaux : 2.40 €**

Les tarifs de garderie au 01/09/2015 sont fixés comme suit :

##### **GARDERIE**

**Matin (mois) : 15.70 €**

**Soir (mois) : 18.70 €**

**Journée complète (mois) : 31.70 €**

**Garde exceptionnelle : 3 € (5 unités maxi par mois)**

**Dépassement d'horaire : 3 € par tranche de 10 minutes**

- ***Un montant forfaitaire de 31.50 € par enfant, sera prélevé le 10 de chaque mois, à compter du mois d'octobre 2015 jusqu'en juillet 2016 (soit 10 mensualités) pour les familles ayant choisi la facturation par prélèvement automatique.***
- ***Un solde de réajustement sera calculé en juillet 2016 pour règlement en août 2016.***

#### **h) Acquisition et vente de parcelles**

##### **Délibération n°52/2015**

Monsieur le Maire propose à M. Robin présent dans la salle, de porter le sujet en premier lieu.

Monsieur le Maire précise le projet envisagé après cette acquisition, à savoir l'utilisation d'un bâtiment situé place St Médard, à proximité du lieu de nos activités festives (marché mensuel ...) et la création d'une aire de jeux.

Monsieur le Maire rappelle la signature du compromis de vente avec M. Bonade début août. Il est demandé à M. Bonade de nettoyer le terrain. A cet effet, une réunion sur site a été organisée par la municipalité le vendredi 7 août pour identifier les actions de chacun.

Nous avons déjà évoqué la revente d'un bâtiment situé sur cette parcelle.

Monsieur le Maire demande un accord de principe pour la vente de ces parcelles dès lors que la commune en sera propriétaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a été sollicité par Monsieur ROBIN, potentiel acquéreur d'une autre parcelle voisine ; il demande à faire l'acquisition de tout ou partie de la parcelle section C n°86a afin d'y créer l'assainissement et l'accès à la parcelle dont il doit également faire l'acquisition.

Monsieur ROBIN a eu l'occasion d'exposer ses souhaits lors des différents échanges avec Monsieur le Maire.



Monsieur le Maire a indiqué que ces demandes seraient soumises au conseil municipal.  
Monsieur le Maire, après échange antérieur avec ses adjoints, expose la situation : La municipalité doit-elle vendre à M. Robin tout ou partie de la parcelle 86a dès lors qu'elle en sera propriétaire, au motif de la mise en œuvre de l'assainissement et d'un droit d'accès ?  
Après un débat riche en observations, et au regard du projet d'aménagement communal envisagé, le Conseil demande à Monsieur le Maire de pas vendre tout ou partie de la parcelle 86a  
Madame Estelle AUTRET déclare ne pas vouloir participer au vote.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 14 voix pour :**

- **De donner un accord de principe pour la revente des parcelles section C n°1072 et 92 dès lors que la commune en sera propriétaire. Le prix sera déterminé ultérieurement.**
- **De donner une réponse négative de principe pour la revente de la parcelle section C n°86a à Monsieur ROBIN, dès lors que la commune en sera propriétaire, compte tenu du projet d'aménagement envisagé par le Conseil municipal pour l'ensemble de ces parcelles.**

#### **i) Aménagement : Jardin du souvenir**

##### **Délibération n°53/2015**

Sur demande d'administrés et dans le cadre des projets d'aménagement des cimetières communaux, Monsieur le maire a sollicité 5 entreprises pour la mise en place d'un Jardin des souvenirs, cimetière de ROUVRE. Deux devis ont été reçus en mairie.

- L'entreprise SARL BONNEAUD de NIORT.....1198.80 € TTC
- L'entreprise GEOFFROY de LEZAY..... 946.6 € TTC

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De choisir l'entreprise SARL BONNEAUD pour un montant TTC de 1198.80 €.**

#### **j) Activités sportives du groupe scolaire**

##### **Délibération n°54/2015**

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Communauté de Communes du Val d'Egray de facturer à 84.37 € / enfant et par an le droit d'accès des élèves au gymnase de CHAMPDENIERS, soit un coup de 10 461.88 € pour l'année 2015-2016.

La commune de Saint Maxire a répondu favorablement à notre sollicitation pour une solution alternative : mise à disposition de son gymnase le vendredi de 9h à 12h du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin 2015 pour un montant annuel de 1500 € TTC. Ce gymnase date de 2007 et est une très belle réalisation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De choisir le gymnase de Saint Maxire pour un montant annuel de 1500 € TTC, pour les activités sportives du groupe scolaire.**
- **Ce montant sera imputé au Budget Supplémentaire 2015 – Section Fonctionnement dépenses –Article 6132 Locations immobilières.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du gymnase de Saint Maxire.**

### **3- INFORMATIONS /INTERCOMMUNALITE / REUNIONS / RENCONTRES**

#### **a) Licence IV**

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède une licence IV. Cette licence a été mise à disposition du Comité des fêtes en 2009. Depuis cette période, le Comité des Fêtes a fait usage de cette licence de manière régulière de par les nombreuses activités de l'association (le marché le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, d'avril à octobre chaque année etc.). Toutes les formalités administratives n'ont pas été remplies en 2009 dans le cadre de cette translation de licence. Il convient donc de régulariser au plus vite cette situation.

#### **b) Ligne Haute Tension 90 000<sup>e</sup> volts**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des échanges avec RTE. La fibre optique qui longera la ligne souterraine de 90.000 volts pourrait être accessible aux collectivités riveraines qui en feraient la demande. Dans l'hypothèse d'une connexion avec la fibre optique, les dysfonctionnements liés au débit pourraient trouver une solution. Une demande de rencontre va être faite en ce sens auprès des divers interlocuteurs concernés.

### **c) Aménagement lotissement de La Fougère**

La commission aménagement s'est réunie en août dernier afin de déterminer les questions nécessaires à l'audition des cabinets d'étude.

L'audition se déroulera les 17 et 21 septembre. Outre le Maire et les Adjointes, deux membres de la commission Aménagement, tirés au sort, seront associés au jury. Il est recommandé de ne pas être trop nombreux pour ce type d'audition.

Claude Meunier se fait le porte-parole de Daniel SORAIN qui a contesté le mode de désignation, le considérant illégal et non représentatif de la diversité des élus (inclure un élu de l'opposition). Isabelle AUBIAN indique que cette représentation a été ouverte à deux membres de la commission aménagement dont font partie des élus de l'opposition.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la composition d'une commission mais d'un jury d'audition. Les commissions ont été composées réglementairement au début du mandat.

### **d) Compte rendu des structures communautaires (CEER,...)**

Isabelle AUBIAN fait part du compte rendu de la dernière réunion du réseau du développement durable (8 juillet), avec présentation de l'opération « un jour, un métier en action » : le principe est de permettre à un demandeur d'emploi handicapé de passer une journée aux côtés d'un employé pour découvrir en situation réelle un métier, un secteur d'activité, une collectivité etc... Cela afin de favoriser l'insertion professionnelle et de démystifier la notion de travailleur handicapé. Dans cette démarche, la commune pourrait être sollicitée en novembre prochain.

Autres points d'actualité : 22 septembre de 13h30 à 17h, un temps fort est organisé : « Vivons la CAN ». Les employés sont fortement mobilisés afin de préparer des ateliers qui porteront sur la CAN et permettront une rencontre entre élus et agents.

Du 2 au 8 octobre aura lieu la fête de l'énergie et du 30 novembre au 11 décembre, la COP21 (Conférence sur le changement climatique).

### **e) Comptes rendus des syndicats (SIAH ,SECO,....)**

#### **Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique**

Claude MEUNIER a été élu vice-président lors du dernier conseil syndical du SIAH faisant suite à la démission de Joël RAMAROSON.

#### **Syndicat des Eaux du Centre Ouest**

Monique MATHIS fait un résumé de la dernière réunion du SECO du 9 juillet dernier. Le point principal portait sur le choix du mode de gestion de l'usine de traitement des eaux à très court terme. Au vu des études en cours, une première orientation a été retenue : retour à une gestion publique avec externalisation de certaines tâches. Par anticipation du besoin de personnel en régie directe, le conseil communautaire a ouvert 3 postes : un chef d'usine, un électrotechnicien et un chimiste débutant à mi-temps.

### **f) Assurances statutaires**

Monsieur le Maire fait une présentation rapide de ce qu'est « l'Assurance du Régime Statutaire » qui a vocation à indemniser la commune des salaires de ses agents lors d'arrêt de travail.

Un appel d'offre a été lancé par le Centre De Gestion pour le renouvellement du contrat en cours. Le CDG a retenu la SOFCAP. Les communes ont aussi la possibilité de consulter auprès d'un autre opérateur. En ce sens, la municipalité a rencontré un assureur à des fins de comparaison. Le tarif serait moindre. Cependant, la municipalité reste attentive à la qualité du service. Une étude chiffrée précise sera effectuée ainsi qu'une attention particulière à l'aide technique apportée par d'autres éventuels opérateurs.

### **g) Transport A la Demande (T.A.D)**

Le TAD consiste à appeler un service qui envoie un véhicule vous chercher aux arrêts prédéterminés pour vous rapprocher d'un arrêt de ligne régulière en direction de Niort ou autre. En l'espèce, l'arrêt est à Echiré Centre. Il en est de même le soir au retour mais en sens inverse.

Monsieur le Maire a rencontré les services de la CAN – Transport pour la mise en place des arrêts. L'un se situerait devant la mairie à Germond l'autre devant l'école à Rouvre. Ce dernier sera amélioré en terme d'accessibilité conjointement avec les travaux que la commune entend entreprendre aux abords de l'école.

#### **4- QUESTIONS DIVERSES**

##### **a) Bilan manifestation du 30 août 2015**

Stéphane Pelletier fait un bilan de la journée du 30 août « Encore l'été ». Artistiquement très réussi, la fréquentation du public n'a pas évolué par rapport à l'année passée. La communication avait été élargie (3 articles de presse, interview et annonces sur Radio Gâtine, diffusion de tracts dans les boîtes aux lettres de la commune et commerces extérieurs, courriers électroniques), ce qui a attiré des nouveaux spectateurs hors commune. La qualité et l'expérience des intervenants ont même capté des jeunes de passage. Il faut encore se poser des questions sur la forme, le moment pour renouveler, ou pas, l'évènement et espérer une meilleure fréquentation de cette manifestation qui participe au vivre ensemble.

##### **b) Mise au point : Tournées des ordures ménagères**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'incidence que peuvent avoir les occupations intempestives du domaine public sur la tournée de ramassage des ordures ménagères. Récemment un artisan s'est installé sur la voie publique dans le cadre de travaux mais sans faire de demande d'autorisation. Il en a résulté des problèmes de ramassage des ordures ménagères. Monsieur le Maire rappelle donc l'importance de ces démarches administratives lors de travaux devant occuper le domaine public, tant au niveau sécurité que pour le bon fonctionnement de tous les services.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 22h30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 29 septembre 2015

République Française  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE**  
79220  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 14

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Tony CHOLLET (départ à 20h50), Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN (départ à 20h20, pouvoir donné à Claude MEUNIER à partir de 20h20), Céline THROMAS.

Absente excusée : Ludivine CHAUVINEAU

Date de la convocation : 24/09/2015

Secrétaire de séance : Émilie CLOCHARD

Avant de débiter le Conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Jacky CHARRON, décédé le 4 septembre dernier.

*« Je voudrais avant le démarrage de ce Conseil Municipal, rendre un hommage à Jacky Charron, décédé dans des circonstances douloureuses le vendredi 4 septembre.*

*Pourquoi un hommage ?*

*Parce que c'est un homme qui a marqué de son empreinte la commune de Germond Rouvre par son dévouement profond pour sa commune qu'il chérissait.*

*Parce que c'est un homme engagé, qui très tôt, c'est-à-dire le 26 mars 1977, à l'âge de 21 ans, a brigué le mandat aux élections municipales des 13 et 20 mars 1977.*

*Parce que dans le mandat précédent de 2008/2014 il a été élu sur une liste opposée.*

*Parce que malgré son caractère bien trempé, il m'a toujours respecté et je l'ai toujours respecté. Sa passion lui faisait parfois dépasser les bornes. Mais nous nous sommes toujours expliqués franchement, sans ambiguïté.*

*Parce qu'il a exercé les mandats qui lui avaient été confiés en toute loyauté.*

*Parce qu'il m'a annoncé un jour sa volonté de démissionner et que je lui ai demandé de réfléchir, que je ne la souhaitais pas.*

*Parce que Jacky mettait toujours en œuvre ce qu'il avait décidé.*

*Il n'appartient à personne de juger le choix qu'il a fait.*

*Ce qu'il a laissé, éclaire peut être ses proches, sans en retirer les déchirements qui l'accompagnent.*

*Avant de vous demander de bien vouloir respecter un moment de recueillement, je présente toutes mes condoléances à la famille.*

*En outre, je précise que mon absence aux obsèques, ce qui a pu surprendre, est due à la demande de membres de la famille.*

*Je vous propose une minute de silence. »*

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2015**  
**et DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 3 septembre 2015.

**2- DELIBERATIONS :**

**a) Budget Supplémentaire 2015**

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Supplémentaire 2015, étudiée en commission finances le 15 septembre 2015.

Le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

**Fonctionnement** : 31 268.46 €

**Investissement** : 203 730.23 €

Le Budget Total 2015 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire) s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

**Fonctionnement : 817 486.46 €**

**Investissement : 338 495.23 €**

Stéphane PELLETIER explique les différents ajustements qui ont été proposés en fonctionnement et en investissement.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Supplémentaire tel que proposé.**

### **b) Affectation des résultats**

#### **Délibération n° 55/2015**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 est de :

+ 144 342.76 euros.

Compte tenu du résultat cumulé d'investissement à fin 2014 de : 49 846.35 €

Compte tenu des restes à réaliser dépenses de 2014 de : 139 994.00 €

Compte tenu des restes à réaliser recettes de 2014 de : 6 000.00 €

Après délibération,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de 2014 de la manière suivante :**

▫ **Virement à la Section d'Investissement - Article 1068, pour : 104 342.76 €**

▫ **Report à nouveau en Section de Fonctionnement - Article 002, pour :  
40 000.00 €**

### **c) Clôture du Budget du Lotissement du Grand Chêne**

#### **Délibération n° 56/2015**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 est de : + 5 605.16 €

Résultat cumulé d'investissement à fin 2014 est de : 0 €

Après délibération,

Compte tenu du fait que l'opération concernant le budget du lotissement du Grand Chêne est aujourd'hui achevée, il convient de clôturer ce budget et de reverser l'excédent de fonctionnement sur le budget principal de la commune.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2014 de la manière suivante :**

▫ **Virement au budget principal 2015 - Article 7551 : 5605.16 €**

▫ **Clôture du budget du lotissement du Grand Chêne**

▫ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.**

### **d) Projet Lotissement de la Fougère**

Isabelle AUBIAN présente le compte-rendu de la commission aménagement qui s'est déroulée le 24 septembre dernier. 4 cabinets d'études ont été sélectionnés sur les 7 qui ont répondu, dans le cadre de la requalification du lotissement de la Fougère. Les auditions se sont déroulées les 17 et 21 septembre. Isabelle AUBIAN présente la synthèse des rencontres, répartie en points positifs et négatifs, ainsi que les avis des différents membres de la commission aménagement et des personnes présentes aux auditions.

Céline THROMAS et Claude MEUNIER souhaitent attendre avant que le Conseil municipal ne fasse un choix parmi les cabinets encore en lice, le temps de se renseigner sur les réalisations proches du dernier cabinet auditionné. D'autres élus font remarquer qu'un délai supplémentaire n'apporterait rien de plus, cet entretien du 21 septembre étant décevant par rapport à la concertation demandée.

Monsieur le Maire précise que du choix du cabinet s'en suivront les demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et que la date butoir de dépôt de ces demandes est fixée au 31/12/2015. Sachant que le cabinet choisi devra proposer une esquisse de projet et qu'il faut au minimum 2 mois pour préparer le dossier, il s'agit donc de

prendre une décision rapidement, sinon nous ne pourrions pas déposer de demande de subventions dans le temps imparti.

#### **Délibération n° 57/2015**

Le Conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, décide :

##### **1<sup>er</sup> vote :**

Atelier du Baron Perché de Clisson (44) : 6 voix pour

ABJV de Nantes (44) : 3 voix pour

SCAPE de Niort (79) : 1 voix pour

Atelier du Sablier de Châteauneuf / Charente (16) : 4 voix pour

Sont sélectionnés pour le 2<sup>ème</sup> vote : Atelier du Baron Perché et Atelier du Sablier

##### **2<sup>ème</sup> vote :**

Atelier du Baron Perché : 10 voix pour

Atelier du Sablier : 4 voix pour

- *De choisir avec 10 voix pour, l'Atelier du Baron Perché de Clisson (44) pour un montant maximum toutes options de 14 550 € HT soit 17 460 € TTC pour la tranche ferme.*
- *Ce montant sera imputé au Budget Supplémentaire 2015 - Section Investissement dépenses - Chapitre 20 Immobilisations incorporelles - Article 2131 Frais d'études.*
- *De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du programme de soutien aux collectivités : CAP79 : aide à la décision.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.*

#### **e) Travaux de busage**

##### **Délibération n° 58/2015**

Des travaux de création de buses sont prévus au niveau du Marchais. Un devis a été demandé à l'entreprise BONNEAU de Sainte-Ouenne.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'accepter le devis de l'entreprise BONNEAU de Sainte-Ouenne pour un montant de 10 284 € TTC.*
- *Ce montant sera imputé au Budget Supplémentaire 2015 - Section Investissement dépenses - Chapitre 21 Immobilisations corporelles - Article 2151 Réseaux de voirie (montant inscrit au titre des RAR).*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.*

#### **f) Acquisition de matériel**

##### **Délibération n° 59/2015**

Monsieur le Maire propose d'acheter une machine à laver pour les services périscolaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *L'acquisition d'un lave-linge auprès de l'entreprise ETS BROSSARD de Champdeniers, pour un montant TTC de 520 €.*
- *Ce montant sera imputé au Budget Supplémentaire 2015 - Section Investissement dépenses -Opération 120 - Chapitre 21 Immobilisations corporelles - Article 2184 Mobilier (montant inscrit au titre des RAR).*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.*

#### **g) Virement de crédit**

##### **Délibération n° 60/2015**

Monsieur informe de la nécessité d'effectuer un virement de crédit concernant le paiement du site Internet.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **Le virement de crédit ci-dessous :**

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	
<b>Chapitre 20 - Article 2051</b>	<b>Opération 205 : Chapitre 20 - Article 2051</b>
<b>-4405</b>	<b>+ 4405</b>

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

#### **h) Convention Ligne Haute Tension 90 000 volts**

##### **Délibération n° 61/2015**

Monsieur le Maire présente la proposition du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) de conventionner dans le cadre de l'occupation du chemin rural pour le passage de la ligne souterraine Haute tension 90 000 volts CHAMPDENIERS - NIORT, chemin Chevaleret, situé en bordure de la parcelle ZN21.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De conventionner avec l'entreprise RTE dans le cadre du passage sur le chemin Chevaleret, de la ligne haute tension 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

Concernant la possibilité de faire passer de la fibre optique via la Ligne Haute tension pour améliorer le débit Internet sur Rouvre, Monsieur le Maire a sollicité RTE et demande un entretien tripartite avec le Président du Conseil Départemental et le Président de la CAN.

#### **i) Membres du Centre Communal d'Action Sociale**

##### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 43 du 30/06/2015**

##### **Délibération n° 62/2015**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner les membres du CCAS extérieurs au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal a élu 4 membres au sein de son Conseil, outre le maire :

- **Monsieur Gérard EPOULET Président**
- **Madame Isabelle AUBIAN**
- **Madame Alexandra CHABOT**
- **Madame Ludivine CHAUVINEAU**
- **Madame Émilie CLOCHARD**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne avec 11 voix pour et 3 abstentions :**

- **Monsieur Miguel CONSTANTIN, représentant l'union des associations familiales**
- **Madame Dominique CHAUSSERAY, représentante des associations des personnes âgées et des retraités**
- **Madame Maryvonne DESOUCHE, représentante des personnes handicapées**
- **Madame Lisette GAUTHIER, représentante du domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

#### **J) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

##### **Délibération n° 63/2015**

Monsieur le Maire présente les éléments soumis au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais et à chaque commune du territoire. On peut noter la disparité des situations des 45 communes, dont 9 disposent comme Germond-Rouvre d'une simple carte communale.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-17  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu la loi n°2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) et notamment son article 136,  
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 1<sup>er</sup> décembre 2014,  
Vu la délibération n°51-06-2015 du Conseil d'Agglomération de la CAN relative à la mise en conformité législative et réglementaire des statuts de la CAN,  
Vu la délibération n°83-06-2015 du Conseil d'Agglomération de la CAN relative à la prise de compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

### Le Plui devient la norme

Depuis le 12 juillet 2010, la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Grenelle II », a inscrit le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle, et le plan local d'urbanisme communal (PLU) comme l'exception.

La loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit que l'extension de compétence des communautés de communes, communautés d'agglomération qui n'ont pas décidé de prendre la compétence PLU interviendra le 27 mars 2017 (lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi), sauf minorité de blocage (L.ALUR, art.136, II). Dans le cas d'un transfert de compétence à la communauté (de communes, d'agglomération), le Plan local d'urbanisme sera obligatoirement réalisé sur la totalité du territoire de l'EPCI (périmètre strict de l'EPCI).

Il est également possible pour les communautés, de se doter dès à présent de la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme dans le cadre des dispositions de droit commun (article L. 5211-17 CGCT). De plus, aujourd'hui, la réglementation d'urbanisme sur les 45 communes de la CAN représente une mosaïque de documents d'urbanisme : des plans locaux d'urbanisme « Grenelle » ou non (PLU), des plans d'occupation des sols (POS), des cartes communales. Au-delà de cela, des communes n'ont pas de document d'urbanisme et les services de l'État instruisent leurs dossiers conformément au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Par délibération du 25 juin 2015, la Communauté d'Agglomération du Niortais a approuvé l'engagement de la procédure de la prise de compétence « PLU, document en tenant lieu et carte communale ».

Le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

### Le PLUi, une opportunité

Élaborer un PLU à l'échelle intercommunale est une opportunité pour le territoire ainsi que pour la mise en œuvre d'une politique communautaire cohérente. Le PLUi est en effet au service des projets : c'est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir une stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 prochaines années.

Par ailleurs, les évolutions législatives et réglementaires ont modifié la rédaction de certaines compétences de la CAN.

Il convient donc, afin que cette dernière puisse mettre ses statuts en conformité, d'autoriser les modifications statutaires liées à la mise en œuvre de la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n°



2014-173 du 21 février 2014 ainsi que l'intégration de la nouvelle rédaction de la compétence facultative Patrimoine.

Vu l'intérêt et l'opportunité de se doter d'un document cohérent à l'échelle intercommunale et donc de lancer prochainement une procédure d'élaboration de PLUi,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ***D'approuver le transfert au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale »,***
- ***D'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais joints en annexe,***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer tous actes et/ou documents se rapportant au présent transfert de compétence.***

### **3- INFORMATIONS /INTERCOMMUNALITE / REUNIONS / RENCONTRES**

#### **a) Conseil communautaire du 28/09/15**

Monsieur le Maire rend compte du dernier Conseil communautaire du 28 septembre, dont l'objet le plus important concernait la Délégation de Service Public (DSP) du transport. Il a entériné le principe de la disparition de la SEMTAN. Il est demandé au Conseil de voter le principe de la DSP, impliquant le choix d'une sous-traitance et non de la création d'une régie de transport.

#### **b) Compte rendu des structures communautaires (CEER,...)**

Isabelle AUBIAN informe les élus de la fête de l'énergie qui doit se dérouler du 2 au 18 octobre 2015 dans de nombreuses villes des Deux-Sèvres (Parthenay, Melle, Saint-Gelais, etc...). Des flyers sont disponibles en mairie pour les personnes intéressées. Un compte rendu de la dernière réunion du CEER sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

#### **c) Comptes rendus des syndicats (SIAH, SECO,....)**

##### **- Syndicat des Eaux du Centre Ouest**

Monique MATHIS fait part de quelques décisions de la dernière réunion du SECO du 9 juillet : une délibération a été prise concernant la gestion directe (régie) de l'usine de traitement de Beaulieu d'Echiré. Les choix concernant des prestataires pour les travaux d'adduction d'eau à Cherveux sont validés, ainsi que pour l'assurance statutaire via le CDG et la remise à niveau informatique via le STIMUTEC. Un point a également été fait concernant le captage de la Couture à Echiré, le seul captage qui n'est pas relié à la Sèvre et dont la sauvegarde est donc intéressante. Une enquête d'utilité publique est en cours.

Une action pour une meilleure coordination entre les communes et le SECO est prévue en cas de travaux de voirie, avec une mise au point des dispositifs réglementaires relatifs aux travaux effectués en régie par le SECO pour les extensions de réseaux.

##### **- Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique**

Claude MEUNIER présente le compte rendu de la dernière réunion du SIAH, le 16 septembre. La chasse aux ragondins a été évoquée. Un agent communal gère la remise des cages et la capture est effectuée par une association type Association Communale de Chasse Agréée.

Claude MEUNIER explique que les travaux 2015 sont difficiles à mener car il y a toujours des problèmes concernant la participation d'une commune. Enfin, des animations via le SIAH sont possibles sur le thème des chauves-souris, ou de l'eau, notamment dans le cadre des activités périscolaires.

### **4- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle qu'une photo des élus retardataires pour le site Internet de la commune est prévue demain après-midi, hall de la mairie.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 21h15**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 27/10/2015**

République Française  
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE  
79220  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 OCTOBRE 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Ludivine CHAUVINEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN (départ à 19h45).

Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Alexandra CHABOT), Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 22/10/2015

Secrétaire de séance : Émilie CLOCHARD

## **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/09/2015**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 29/09/2015 est adopté à l'unanimité

## **2/ Délibérations**

### **a) Etude de requalification du lotissement de la Fougère**

- Comité de pilotage

#### **Délibération n°64/2015**

Dans le cadre de l'étude de requalification du lotissement de la Fougère et la création d'un espace ludique et sportif, Monsieur le Maire propose la création d'un Comité de Pilotage comme cela avait déjà été évoqué.

Il est proposé de désigner 6 membres au sein de son Conseil municipal dont le Maire, les adjoints et un élu de l'opposition :

- **Monsieur Gérard EPOULET Président**
- **Madame Monique MATHIS**
- **Monsieur Stéphane PELLETIER**
- **Madame Isabelle AUBIAN**
- **Monsieur Rémy GADREAU**
- **Monsieur Daniel SORAIN (suppléants Claude MEUNIER et Céline THROMAS)**

Il est proposé de désigner 4 membres en dehors du Conseil municipal, 3 habitants du lotissement de la Fougère et un habitant du lotissement du grand-Chêne :

- **Monsieur Xavier LELOUP**
- **Monsieur Gérard DESOUCHE**
- **Monsieur Patrick MERCIER**
- **Monsieur Julien DUGLEUX**

**Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **De désigner les personnes nommées ci-dessus membres du Comité de Pilotage dans la cadre de l'étude de requalification du lotissement de la Fougère et création d'un espace ludique et sportif.**  
**D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision**

- Devis Géomètre

#### **Délibération n°65/2015**

Dans le cadre de l'étude de requalification du lotissement de la Fougère et la création d'un espace ludique et sportif, un relevé topographique du lotissement et du terrain de sport est nécessaire. Un devis de l'entreprise Michel NICOLET de NIORT a été reçu en mairie en date du 15/10/15 afin d'effectuer ce relevé.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **De réaliser le relevé topographique dans le cadre du projet de requalification du lotissement de La Fougère et la création d'un espace ludique et sportif par le cabinet Michel Nicolet de NIORT pour un montant TTC de 1380 €.**
- **Ce montant sera imputé - Budget Supplémentaire 2015 – Investissement dépenses – Chapitre 20 immobilisations incorporelles – Article 2031 Frais d'études.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

**b) Adhésion 2016 à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Deux-Sèvres (FDGDON 79)**

**Délibération n°66/2015**

Par le passé, la commune avait signé une convention avec un apiculteur pour la destruction des nids des frelons asiatiques. La municipalité a repris contact avec ce dernier, sans réponse à ce jour. Par conséquent, la commune souhaite adhérer à la FDGDON. L'adhésion, de 35 € pour l'année 2016, permettra aux habitants de bénéficier d'un tarif préférentiel de 91 € par intervention.

***Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :***

- ***D'adhérer au FDGDON 79 pour l'année 2016.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

**c) Participation de la Mairie à l'éradication des nids de frelons asiatiques**

**Délibération n°67/2015**

Monsieur le Maire propose que la Mairie participe à hauteur de 40 € pour les frais engagés par les habitants pour la destruction de nids proches des habitations ou des lieux de travail. Après discussion, cette référence est supprimée.

***Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :***

- ***De participer à l'éradication des nids de frelons asiatiques sur les propriétés privées à hauteur de 40 € TTC par nid lorsque la destruction est effectuée par un organisme et/ou entreprise habilité.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

**d) Travaux de voirie**

**Délibération n°68/2015**

Le virage de la route départementale d'accès à Germond en face de chez Monsieur Jeanty est dangereux. Messieurs Epoulet et Gadreau ont rencontré les professionnels du Conseil Départemental afin de trouver une solution à ce risque d'accident. La proposition est de créer un trottoir et poser un miroir. Pour la création du trottoir, aucune réduction de voie n'est prévue.

Deux entreprises ont été sollicitées, l'entreprise Geneix pour un devis de 4863,00 € TTC et l'entreprise Bonneau pour un devis de 3110,40 € TTC. Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise Bonneau.

***Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :***

- ***D'effectuer les travaux de voirie route de l'Egray par l'entreprise BONNEAU de Sainte Ouenne pour un montant de 3110.40 € TTC.***
- ***Ce montant sera imputé – Budget supplémentaire 2015 – Investissement Dépenses – Chapitre 21 Immobilisations corporelles – Article 2151 Réseaux de voirie.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

**e) Panneaux signalétiques**

**Délibération n°69/2015**

Monsieur le Maire propose l'achat de panneaux signalétiques au niveau de l'école dans le cadre de la sécurisation de ce site fréquenté par les enfants. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD de La Crèche.

***Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :***

- ***L'acquisition de panneaux signalétiques de sécurisation au niveau de l'école de Rouvre auprès de l'entreprise SIGNAUD GIROD de La crèche pour un montant de 1497.58 € TTC.***
- ***Ce montant sera imputé – Budget supplémentaire 2015 – Investissement Dépenses – Chapitre 21 Immobilisations corporelles – Article 2152 Installations de voirie.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

**f) Transport gymnase**

**Délibération n°70/2015**

Le gymnase municipal de Saint-Maxire est mis à la disposition de l'école à partir de Novembre, le vendredi matin. Au vu de la réponse défavorable de la CAN pour ce transport, la société Rapides Gâtinais a été sollicitée. Pour un transport aller-retour jusqu'à Saint-Maxire, le prix proposé est de 115 €, ramené après négociation à 95 € par trajet. Actuellement 18 séances sont programmées.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **D'utiliser les transports « Rapides Gâtinais » pour l'année scolaire 2015-2016 à raison de 18 séances à 95 € TTC par séance.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

### **g) Accessibilité**

#### **Délibération n°71/2015**

Lors du mandat précédent, une étude sur l'accessibilité de la voirie a été réalisée. Elle doit être complétée d'une étude sur l'accessibilité des bâtiments communaux qui accueillent du public pour la mise en place d'un calendrier réglementaire, AD'AP. Sept lieux ont été identifiés : l'école, l'église Saint-Médard, la mairie, la Communale, la salle des fêtes, la chapelle Saint-Aubin et le Prieuré.

La mairie est déjà aux normes pour l'accessibilité, selon certificat reçu cette semaine.

La première étape avant travaux est de réaliser un diagnostic et pour cela deux cabinets ont été consultés : l'APAVE, devis de 2200 € HT et SOCOTEC, devis de 2100 € HT.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **D'effectuer un diagnostic accessibilité.**
- **De choisir l'entreprise SOCOTEC de NIORT pour un montant de 2100 € HT.**
- **D'imputer ces crédits au Budget Supplémentaire 2015, chapitre 20, article 2031 : Frais d'études**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

### **h) Nuits Romanes 2016**

Stéphane Pelletier propose l'organisation des Nuits Romanes pour l'année 2016, les associations de la commune y étant favorables. La date limite pour déposer le dossier est le 30 octobre 2015. Pour accueillir un spectacle, plusieurs conditions doivent être respectées : il est nécessaire d'avoir une capacité d'accueil minimale de 1000 personnes et de réunir au moins 30 bénévoles. Le pot d'accueil consistera en une boisson après le spectacle. Pour la restauration sur place, un marché de produits alimentaires pourrait être proposé avant le spectacle.

#### **Délibération n°72/2015**

**Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **De candidater pour participer aux Nuits Romanes 2016**
- **De proposer les dates des 25, 26 ou 27 août 2016**
- **De choisir un spectacle type : cirque aérien, blues/jazz, gospel ou ciné-concert.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

### **i) Virement de crédit**

#### **Délibération n°73/2015**

Monsieur informe de la nécessité d'effectuer un virement de crédit concernant les travaux sur les chauffe-eaux solaires puisque ces derniers sont achevés et que le montant total des travaux a été de 14465 € alors que 16055 € étaient budgétisés. Il est proposé de passer la différence au compte 2031 dans le cadre de l'étude du lotissement de La Fougère.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **Le virement de crédit ci-dessous :**

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	
<b>Chapitre 21 - Article 2132</b>	<b>Chapitre 20 - Article 2031</b>
<b>-1590</b>	<b>+ 1590</b>

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

## **3/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres**

### **a) Compte-rendu des structures communautaires**

Concernant la requalification du lotissement de la Fougère et du terrain de loisirs de Rouvre du 22 octobre : Le compte-rendu est présenté par Isabelle Aubian.

Ce premier recueil de la parole des habitants a été dynamique. Différents points ont été abordés, comme le souhait des habitants de garder deux places de parking, la sécurisation du Chemin du Chêne Rouvre, la

modification des déplacements des piétons. Ces derniers n'empruntent plus la départementale, mais la promenade des Senteurs entre les deux lotissements pour se rendre à l'école.

Les habitants souhaitent aussi l'effacement des lignes dans le lotissement. Le cabinet Nicolet doit se renseigner sur ce point. Des subventions sont possibles pour ces travaux, cependant il sera nécessaire de voir avec les habitants du lotissement qui ont aménagés leurs extérieurs.

Daniel Sorain pose la question d'un examen préalable sur l'ensemble de la commune, où l'enfouissement de lignes est également nécessaire; il estime que l'engagement de la municipalité sur ce point doit être pensé à l'échelle du territoire.

Pour que cette réflexion soit menée, il sera pertinent de prévoir une rencontre avec Séolis, pour connaître leur programmation de travaux sur la commune.

Afin de respecter les phases de concertation des habitants, et après consultation avec les services instructeurs de la Préfecture, le dépôt du dossier de demande de subventions auprès de la Préfecture, sera reporté au début de l'année 2016.

Ce dépôt après délai est possible, les dossiers sont étudiés par ordre d'arrivée à la Préfecture.

#### **b) Compte-rendu de la réunion Pôle Culture Nord :**

Stéphane Pelletier fait un compte-rendu de la dernière rencontre du Pôle Culture Nord qui a eu lieu à Germond-Rouvre. Concernant le bilan des journées du Patrimoine, cette animation a été une réussite. Le souhait de la renouveler a été formulé.

Le festival de rencontre de théâtre amateur et professionnel « Tous en scène » sera ajouté au programme Festiv'été l'année prochaine.

Animation autour du polar « Regards Noirs » : les 7 communes du nord s'inscrivent dans un projet communautaire et un scénario a été demandé à un auteur local ; l'idée est de permettre aux publics d'être acteurs d'une enquête et de la résoudre.

#### **c) Compte-rendu du dernier Conseil de la Communauté de l'Agglomération du Niortais :**

Deux délibérations importantes ont été prises sur le transport.

- Gratuité des transports à titre expérimental (un an).

Un débat fourni s'est engagé sur le principe de la gratuité d'utilisation des transports collectifs de la CAN.

Les interrogations ont porté sur le financement, les risques de réduction de l'offre de service et la prestation. Le financement est assuré par le Versement Transport (V.T) acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés.

- Délégation de service public.

Pour assurer la mission de service public, plusieurs outils sont à la disposition des collectivités locales. En bref, elles ont le choix entre la sous-traitance (confiée à un tiers) ou la régie (gérée par la collectivité). Le vote a abouti au choix de lancer une DSP vers des entreprises privées. Le préalable à cette disposition sera la dissolution de la SEMTAN (Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Niortaise).

#### **d) Réunion Réseau développement durable :**

**La réunion s'est tenue le 23 septembre dernier.**

Isabelle Aubian mentionne le sujet phare de cette réunion : la rénovation énergétique pour l'habitat privé. Le dispositif ACT'E (Accompagnement Confiance Travaux Economie d'Energie) est un accompagnement renforcé pour les habitants de la CAN souhaitant effectuer des travaux.

Il est conseillé de rénover selon un parcours plutôt que par étapes (plus onéreux et moins efficace). Pour cet accompagnement, il faut contacter l'ADIL 79 (Association Départementale d'Information sur le Logement) au guichet unique (05 49 28 08 08).

#### **e) Compte-rendu des structures syndicales**

Monique Mathis rend compte des dernières décisions prises par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) réuni le 19 octobre. Des communes adhérentes vont transférer de nouvelles compétences : distribution d'eau, Béceleuf et Xaintray après dissolution du syndicat qui les lie, puis Ardin (qui conserve sa compétence production pour l'instant) et distribution d'eau et assainissement collectif, Coulonges sur l'Autize. Le conseil syndical a créé une régie en vue de la reprise de la gestion directe de l'usine d'eau et validé une liste d'achats pour sa remise à niveau. Une parcelle va être acquise sur le périmètre de protection rapprochée du captage de la Couture via le SAFER. Quelques mouvements de personnel vont avoir lieu. Une réunion publique est prévue le 5 novembre pour relancer le programme Re-sources.

#### **4 / Questions diverses**

Le prochain conseil d'école aura lieu le 5 novembre 2015 à 18h30.

Claude Meunier évoque la question des migrants. Que peut-on envisager ?

Isabelle Aubian fait part de l'idée d'organiser une rencontre avec toutes les personnes intéressées de la

commune, après sa communication téléphonique avec l'A.R.D.D.I. (Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés). Pour l'instant, une famille de 5 syriens a demandé un accueil fin juillet, trouvé à Benet. Le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, financé par l'Etat par l'intermédiaire des Préfectures de Région qui en assurent la tarification) ne leur a pas trouvé de logement mais leur alloue une somme pour l'alimentation.

Pour accueillir ces personnes, il faut :

- un logement décent
- une possibilité de transport pour les démarches administratives sur Niort (tickets de bus gratuits...)
- l'accès aux associations caritatives (distribution de nourriture)
- une personne qui puisse leur apprendre le français (possibilité d'avoir une petite formation sur Niort/ARDDI).

Monsieur le Maire évoque l'engagement important que représente un tel accueil.

Une date sera proposée d'ici la fin de l'année pour appréhender cette problématique avec les personnes sensibilisées et intéressées.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 24 novembre 2015 à 18h30.

Fin du conseil municipal à 21h45.

République Française  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 NOVEMBRE 2015**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Ludivine CHAUVINEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents excusés : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Tony CHOLLET), Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Estelle AUTRET) Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 19/11/2015

Secrétaire de séance : Émilie CLOCHARD

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'avoir une pensée pour François SENECHAU, qui fut élu de la commune jusqu'en 2014 après 3 mandats successifs et restait attaché à la vie municipale, il était encore un membre actif du Comité des Fêtes ; son brusque décès a attristé tous les élus.

Il souhaite également revenir sur les derniers attentats sanglants de Paris qui ont endeuillé la France, pour rendre hommage aux victimes et faire appel à la solidarité nationale.

### **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/2015**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27/10/2015 est adopté à l'unanimité.

### **2/ Délibérations**

#### **a) Clôture du Budget du Lotissement du Grand Chêne**

Après vérification auprès du trésorier, il est inutile de « re-délibérer » à ce sujet, sachant que toutes les formalités administratives ont déjà été remplies lors du Conseil Municipal du 29 septembre dernier.

#### **b) Assurances statutaires**

Dans le cadre du renouvellement de l'assurance statutaire de la commune (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016), Stéphane PELLETIER, en charge des finances, présente les deux offres d'assurance reçues en mairie :

GROUPAMA et le contrat Groupe du Centre De Gestion 79 (CDG).

Après un comparatif des prestations similaires proposées par les deux assurances, il en résulte que Groupama propose un taux de cotisations moins élevé, taux garantis durant 2 ans pour un contrat de 4 ans. Le contrat Groupe CDG propose des taux légèrement plus élevés, mais garantis durant 3 ans pour un contrat de 4 ans. En sus du contrat groupe du CDG, une cotisation au service assurance du CDG est obligatoire et permet d'avoir un appui technique lors du traitement des dossiers de sinistralité.

Monsieur le Maire informe qu'il ne participera pas ni au vote ni au débat.

#### **Délibération n°74/2015**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

- que la commune de GERMOND-ROUVRE a, par la délibération 12/2015 du 31 mars 2015 demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

**Le Maire expose :**

- que le Centre de gestion a communiqué à l'Etablissement public les résultats le concernant.

**Il précise que**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour l'Etablissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 11 voix pour et 3 abstentions, décide :**

- D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFCAP pour les :

- **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

Taux : 5,90 %

Avec Franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

+ Frais d'intervention du Centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

- **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. des Agents non-titulaires de droit public :**

Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Taux : 1.20 %

Avec Franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

- **D'autoriser le Maire à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et tous documents afférents à cette décision.**

**c) Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)**

**Délibération n°75/2015**

Monsieur le Maire informe que le Syndicat des Eaux du Centre Ouest a engagé une procédure de modification de ses statuts qui font suite :

- Au transfert des compétences distribution et assainissement collectif de Coulonges-sur-L'Autize,
- Au transfert de la compétence distribution de Béceleuf et de Xaintray, ce qui entraîne la dissolution du SIAEP Béceleuf/Xaintray et sa disparition comme membre,
- Concernant la compétence Assainissement Non Collectif, à la possibilité d'offrir un service permettant la réhabilitation des installations individuelles.



Dès lors, en application de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, la procédure de modification des statuts est la suivante :

- Le Comité syndical délibère sur les modifications statutaires ;
- A compter de la notification de la délibération au Maire/Président de chacune des collectivités membres, le conseil municipal/syndical de chaque communes/EPCI dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération prise dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;
- La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux/syndicaux dans les conditions de majorité qualifiée requise, à savoir l'accord d'au moins deux tiers des EPCI membres ;
- La modification des statuts est prononcée par arrêté préfectoral.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER les modifications des statuts du Syndicat des Eaux du Centre Ouest.**
- **D'ENGAGER la procédure de modification statutaire décrite ci-dessus.**

#### **d) Tarifs des cimetières**

##### **Délibération n°76/2015**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des 2 cimetières communaux.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **Des tarifs des cimetières de GERMOND et de ROUVRE, suivants :**

Tarifs pour les cimetières de GERMOND-ROUVRE	15 ANS	30 ANS	50 ANS
	<b>COLUMBARIUM (par emplacement)</b>	160 €	400 €
<b>CONCESSIONS (le m<sup>2</sup>)</b>		30 €	40 €
<b>CAVURNES (par emplacement)</b>		30 €	40 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

Émilie CLOCHARD, vice-présidente du CCAS, propose comme la législation le permet d'attribuer 1/3 du paiement des concessions des cimetières au CCAS. Les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à cette pratique dans la mesure où ces sommes sont d'un montant limité et le CCAS peut demander directement au Conseil Municipal les éventuels besoins de financement.

### **3/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres**

#### **a) Compte-rendu des structures communautaires**

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré les responsables du service des Ordures Ménagères de la CAN le 23/11/15, à la mairie. La distribution des conteneurs jaunes aux particuliers s'est bien passée. Les administrés procédaient déjà à un tri efficace sur la commune au niveau des conteneurs de regroupement ; ces derniers restent installés pour le moment mais devraient être retirés à terme.

Des études sont en cours concernant une facturation incitative à la réduction des déchets sur le territoire. Il est rappelé que la part incitative ne peut excéder 45 % de la taxe des ordures ménagères.

Enfin Monsieur le Maire fait part des derniers courriers reçus du SMITED et du SICTOM concernant les modalités financières du départ de la commune vers la CAN. Ces courriers ont été transmis à la CAN pour suite à donner. La discussion relative à l'accès à la déchetterie de Champdeniers n'a pas encore abouti.

L'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté

d'Agglomération du Niortais a été reçu en mairie. Cet arrêté a été transmis par mail à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et un exemplaire papier leur a également été remis. Monsieur le Maire propose d'en discuter si nécessaire lors d'une prochaine séance.

#### **b) Compte-rendu de la rencontre du Lotissement de la Fougère :**

Isabelle AUBIAN présent le compte rendu du dernier Comité de pilotage concernant l'étude de requalification du lotissement de la Fougère ainsi que le compte rendu de la rencontre avec les administrés le 14/11/2015.

Concernant les réseaux, il est demandé s'il est possible d'obtenir une planification du SIEDS pour un enfouissement des réseaux pour toute la population concernée de GR ?

Recueil de la parole du samedi 14 novembre, 10h pour le lotissement de la Fougère, 11h30 pour le terrain de sport, à 12h30 un apéritif a été offert par la municipalité. Tout cela sous un tivolì (bancs et tables) installé sur l'espace vert du lotissement de la Fougère. Les habitants étaient nombreux et très intéressés. Le cabinet d'étude doit effectuer une synthèse des remarques des habitants présents.

#### **c) Compte-rendu des structures syndicales**

- Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Lors de la dernière réunion du SIAH, le budget a été voté, indique Claude MEUNIER. Une lettre d'information du SIAH sera distribuée avec le bulletin municipal.

- Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Monique MATHIS rend compte de la réunion du 18/11 : délibérations ont été prises pour le renouvellement de la convention d'achat d'eau entre le SECO et le Syndicat des Eaux du Vivier pour 1 an (prix inchangés : 0,68 €/m<sup>3</sup> jusqu'à 100 000 m<sup>3</sup> et 0,51 €/m<sup>3</sup> au-delà) et le réajustement de durées d'amortissement en fonction de la reprise en régie directe de l'usine d'eau. Les budgets et tarifs 2016 sont en préparation et seront adoptés à la réunion du 15/12. L'extension des bureaux a été revue provisoirement à la baisse. Le programme Re.Sources va faire l'objet d'une concertation préalable élargie, lancée en réunion publique du 5/11.

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Émilie Clochard présente le compte-rendu de l'installation du CCAS du 29/10/15. Lors de cette première réunion, Émilie CLOCHARD a été élue vice-présidente. Il a été rappelé qu'à ce jour le CCAS dispose d'un budget de 3458.80 €, l'apport principal étant la subvention accordée par le Conseil Municipal. Dans les prochains mois, les membres du Conseil d'Administration vont réfléchir ensemble à des actions pour l'année 2016. Il est proposé d'élaborer un règlement intérieur du CCAS et de réfléchir aux moyens de communication du CCAS vers la population. La prochaine réunion est prévue le jeudi 26/11/2015 à 18h30.

- Commission Aménagement et Environnement

Isabelle AUBIAN informe qu'une réflexion sur la nécessité de racler davantage les bords de chemin est menée, dans le cadre du plan d'entretien communal.

La question a été posée en commission de savoir s'il l'on ne pourrait pas adhérer à un syndicat pour assurer l'entretien et mettre le matériel en commun ?

#### **Actions à envisager pour la réduction des pesticides des habitants**

Isabelle AUBIAN relate les échanges durant la commission notamment en termes de réduction des pesticides. Il semblerait que les jardiniers privés utilisent beaucoup de pesticides et les agriculteurs semblent aussi être de grands utilisateurs de ces produits.

La question est posée du prêt du désherbeur thermique municipal aux administrés.

Une proposition de Journée « binette » avec fiche et animation à l'alternative de l'utilisation des produits chimiques, est évoquée, ainsi que mener une campagne d'information sur le « pourquoi il ne faut pas traiter » et autres actions possibles.

#### **Actions environnementales pour 2016**

Isabelle AUBIAN présente les actions environnementales 2016 :

- Haies : contacter Prom'haie, problème de leur disparition dans nos paysages. Etre vigilant à intégrer ces haies aux documents d'urbanisme (PLUi). Expérimenter un contrat : donner sa haie à la commune en échange de son entretien /acte de propriété.
  - Assainissement : plan de zonage inadapté : envisager de faire un courrier à la CAN, qui à la compétence assainissement.
  - Problème esthétique, légalité, salubrité : en lien avec la présence de dépôts d'épaves, envisager un courrier de mise en demeure afin de les évacuer.  
L'association (Le Centre Régional des Energies Renouvelables) a réalisé en 2013 une étude de potentiel photovoltaïque à la demande de la commune sur le patrimoine communal. (Etude soutenu par la Région Poitou-Charentes). Elle encourage actuellement des projets photovoltaïques participatifs qu'elle souhaiterait présenter et qui seraient particulièrement adaptés pour la toiture de la garderie et de la salle de motricité de l'école.  
Ces projets ne nécessitent pas d'investissement communal, font appel à l'épargne des citoyens, et permettent d'associer la population aux projets énergies renouvelables. Une réunion de présentation est envisagée avec un salarié de cette association.
  - Conseil d'école  
Monsieur le Maire présente le compte-rendu du premier Conseil d'Ecole. Un point sur les effectifs a été fait. Il en résulte qu'on est passé de 126 élèves en début d'année à 119 aujourd'hui et chacun a été appelé à la vigilance sur ce point.  
Un projet de voyage est annoncé par les enseignants, qui aimeraient savoir s'il est possible que la commune participe à ce projet comme l'année passée. Le budget global pour ce voyage est de 5000 € et concerne les enfants des Grande Section de Maternelle, CP et CE1.  
Concernant les alarmes incendie, la commune doit rapidement acheter des cornes de brume.  
Une réflexion a été menée ces dernières semaines à propos des missions des agents de l'école. Quelques modifications ont été apportées au niveau des emplois du temps de certains, compte tenu des demandes faites par le Directeur d'école (notamment nettoyage des tables plus souvent etc...).
- Enfin, l'utilisation du gymnase à Saint-Maxire fonctionne très bien.

#### **4 / Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe de la réouverture de l'épicerie sociale et d'un Resto du Cœur à Champdeniers, le mercredi après-midi. Les bénévoles sont les bienvenus.
- Une réunion concernant l'accueil de réfugiés est prévue le mercredi 16 décembre à 18h30 à l'intention de personnes intéressées, avec participation d'une association locale de Niort.
- Il rappelle que la réunion publique est fixée au 17 décembre à 20h30 à la salle des fêtes.
- Un conseiller municipal souhaite que l'on rappelle dans le bulletin municipal que l'agriculteur qui salit la route doit la nettoyer, car elle devient dangereuse sinon pour les usagers.
- **Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 22 décembre 2015 à 18h30.**

Fin du conseil municipal à 21h00.

République Française  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 DECEMBRE 2015**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 9

Isabelle AUBIAN, Tony CHOLLET, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Alain GAUTHIER, Ludivine CHAUVINEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER.

Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Émilie CLOCHARD (pouvoir donné à Ludivine CHAUVINEAU), Rémy GADREAU (pouvoir donné à Monique MATHIS), Céline THROMAS, Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 17/12/2015

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

## **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24/11/2015**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 24/11/2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

## **2/ Délibérations**

### **a) Frais de déplacement des agents communaux**

Sur la demande du trésorier, il est nécessaire de délibérer sur ce point pour valider l'indemnisation des frais de déplacements des agents aux sessions d'information et de formation auxquelles ils sont inscrits via un ordre de mission réglementaire.

#### **Délibération n°77/2015**

***Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :***

- ***La prise en charge par la collectivité des frais de déplacement et de repas des agents communaux, tous grades, toutes fonctions et statuts confondus dans le cadre des formations et réunions effectuées par les agents.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

### **b) Travaux voirie**

Monsieur le Maire rappelle que lors des travaux réalisés au Marchais (création d'un réseau de buses), l'entreprise Bonneau a chiffré un surcoût pour sécurisation de la voirie en raison de la profondeur des fossés de 5 388 € au total ; c'est un pourcentage important du devis accepté et la remarque lui en a été faite. Les travaux seront engagés sur cette nouvelle base.

Monsieur le Maire précise qu'un rail de sécurité en bois va être posé par les agents pour protéger le nouveau fossé créé.

#### **Délibération n°78/2015**

***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***D'effectuer les travaux complémentaires nécessaires au busage du Marchais. Ces travaux seront effectués par l'entreprise BONNEAU qui a commencé le travail, pour un montant de 5388 € TTC.***
- ***D'imputer ce montant au Budget supplémentaire 2015 - Chapitre 21 – immobilisations corporelles - Article 2151 Réseaux de voirie.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

### **c) Ouverture des crédits en investissement pour 2016**

#### **Délibération 79/2015**

Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion d'une formation sur le budget communal, notre secrétaire de mairie a relevé l'utilité de mettre en place des lignes d'ouverture de crédits en Investissement avant l'adoption du budget primitif 2016.

Stéphane Pelletier précise qu'elles permettent de régler des dépenses que l'on aurait à faire en urgence dans l'attente du vote du budget 2016, dans la limite du quart des dépenses de l'année passée (hors capital à rembourser). Les sommes proposées sont bien inférieures et se totalisent à 32 000 €.

- **Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 287795.23 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)**

**Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 32 000 €.**

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

**- Opération 120**

**- Matériel et mobilier 2000 €**

**- Chapitre 21**

**- Bâtiments publics (21318) 10 000 €**

**- Réseaux de voirie (2151) 10 000 €**

**- Autres réseaux (21538) 5 000 €**

**- Autres immobilisations (2188) 5 000 €**

**Total : 32 000 €**

- **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

### **3/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres**

#### **a) Compte-rendu des structures communautaires**

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas pu assister au dernier conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (C. A.N.), dont l'objet principal était le vote du budget et l'adoption des tarifs de l'année 2016.

Isabelle Aubian rend compte de la dernière réunion du **Conseil d'Exploitation des Energies Renouvelables (CEER) de la C.A.N. :**

- Organisation de balades "thermographiques" :

A travers un circuit dans la commune, sensibiliser les habitants aux déperditions énergétiques des logements par le biais d'une caméra thermique infra-rouge permettant de visualiser forces et faiblesses des habitations. Cette animation gratuite doit être faite l'hiver (pré-inscription obligatoire, 10 personnes minimum). Un repérage par l'animateur et l'accord des propriétaires des maisons, ainsi que la visite de l'intérieur d'un bâtiment public sont nécessaires (horaires: 18h30 accueil à La Communale, avant balade et focus sur certaines habitations ; 20h00 échange, analyse puis clôture et verre de l'amitié).

- Présentation du budget primitif 2016 :

3 bâtiments sont producteurs d'énergie renouvelable solaire (siège de la CAN, ateliers relais d'Echiré et station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan). Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 58 300€ (similaires à 2015) et les dépenses d'investissement à 82 300€, supérieures à l'an passé du fait du projet d'équipement de la nouvelle station d'épuration d'Aiffres en panneaux photovoltaïques (étude en cours). Avis favorable à l'unanimité.

- Semaine du développement durable (30 mai - 5 juin 2016) :

Le bilan de la première édition 2015 a été fait : 5 projets, 1000 personnes sensibilisées ; thématique 2016 : la biodiversité, l'énergie et le climat. 12 dossiers seront sélectionnés. Une aide financière de 500€, avec aide à la création de support de communication et soutien logistique dans l'organisation des événements sont proposés. Les réponses des communes doivent parvenir à la CAN avant le 29 janvier 2016).

- Présentation du projet de formation de l'IFREE (Institut de Formation Régional d'Education à l'Environnement) en direction des élus référents au développement durable :

Accompagnement à la mobilisation des élus des conseils municipaux autour des questions et enjeux du développement durable (participation maximum : 15 communes) et accompagnement méthodologique dans la mise en place d'un projet de développement durable porté par la commune (participation maximum : 5 communes).

- Proposition de présenter le diagnostic lors d'un prochain conseil municipal.

- A la lecture du dossier paru dans le dernier Territoires de Vie sur le projet de territoire, les élus souhaitent réfléchir à la façon dont ils pourraient contribuer et ils l'ont fait savoir aux cabinet et services en charge du dossier, en vue de revenir vers le réseau développement durable des communes.

- Prochaine réunion le **mardi 2 février 2015 à 18h30 à Germond-Rouvre.**

#### **b) Compte-rendu de la Commission Aménagement et Environnement et du comité de pilotage des projets la Fougère et Espace ludique :**

Le cabinet a pris en compte le recueil des paroles des habitants pour les déplacements motorisés et piétonniers, stationnements, envies paysagères et végétalisées, aménagements de lieux de rencontre, ludiques et sportifs et, en fonction des données, il propose une première esquisse d'aménagement. Lors de la présentation en comité de pilotage, deux idées ont été débattues : le sens de la circulation (sens unique ou voie partagée) et l'ajout ou le redimensionnement du terrain de tennis.

Il a été question de la problématique de stationnement de certains habitants.

Les membres de la commission ont émis des réflexions supplémentaires : attention à la visibilité en sortant du lotissement, il faut faciliter la circulation et veiller à la sécurité, par exemple le passage des piétons serait à bien sécuriser sur le chemin du Chêne Rouvre (plateau surélevé ?), à la signalisation sur la route départementale pour l'aire de pique-nique.

Les éléments visibles de la route, les trouées dans la végétation sont à débattre : les membres du conseil municipal ne souhaitent pas approfondir cette demande pour des raisons de protection du bruit venant de la route.

Rue des Fougères : pour la zone ~~sens~~ finale à double sens, la préférence de la commission porte sur la mise à sens unique pour garder la végétation et pour sécuriser

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le principe de laisser cette voie entièrement à double sens comme le cabinet d'études l'a préconisé en se référant aux déplacements actuels des habitants (et souhaitent que la végétalisation ne soit pas en pots).

Rue des écureuils : choix entre simple sens ou double sens qui entrainerait la perte de places de stationnement. La préférence va au sens unique pour faciliter le stationnement et la sécurisation.

Le Conseil Municipal choisit également cet aménagement.

Rue du Chêne Rouvre : les fossés seraient traités pour créer des zones refuges et des chicanes pour faciliter le double sens.

Les élus préfèrent les places avec herbe et en blocs, plutôt que du goudron (la Région financerait les parkings enherbés).

L'esquisse générale du terrain ludique et sportif est appréciée. L'ajout d'un terrain de tennis en plus d'un terrain multisport est rejeté : la commission et le conseil municipal sont favorables au fait de redimensionner un seul plateau selon la réglementation du tennis de compétition et y adjoindre les équipements d'un terrain multisport.

### **c) Compte-rendu des structures syndicales**

- **Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)**

Claude Meunier indique que désormais, ordre du jour et compte-rendu de réunions sont adressés en mairies. Lors de la dernière séance, le plan de travaux d'effacement d'ouvrages sur les rivières a été arrêté ; l'intervention auprès des particuliers est calibrée pour être la même pour tous, en fonction des besoins identifiés, et la mairie reçoit un double des courriers adressés au particulier concerné (avis, entretien, suivi...).

- **Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)**

Monique MATHIS rend compte de la réunion du 15 décembre, dont l'objet principal était le Débat d'Orientation Budgétaires 2016 et la délibération sur les tarifs : les prix de l'eau sont relevés de 5% en production et de 2% en distribution pour les habitants ; les autres tarifs (assainissement, travaux de réparation) ont fait l'objet d'ajustements limités. Le SECO a entériné le reversement à 2 communes (dont Germond-Rouvre) d'un abondement de 2009 qui n'avait plus d'objet.

Le renouvellement de l'assurance du syndicat a donné lieu à un appel d'offres en 4 lots et à une économie intéressante. La concertation élargie prévue pour le programme Re.Sources a démarré et le calendrier des réunions est diffusé aux participants.

### **4 / Questions diverses**

- Réunion d'habitants pour l'accueil éventuel de réfugiés, en présence de l'Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrants (ARDDI).

La municipalité a pris contact avec l'A.R.D.D.I. de Niort afin de mener une réflexion sur un éventuel accueil de migrants sur notre commune. En présence d'un membre de cette association, des personnes intéressées par le sujet, (élus, membres du CCAS, bénévoles d'associations de notre commune) se sont réunis en décembre pour engager la discussion et pour évoquer les possibilités d'accueil de réfugiés sur le territoire communal.

Ont été débattus ~~discutés~~ : les possibilités de logement, de transport, l'accompagnement pour les démarches administratives, le ravitaillement auprès des associations caritatives, les disponibilités pour l'apprentissage de la langue française, la réglementation concernant l'octroi de statut de réfugiés... Dans ce contexte, la municipalité va se rapprocher de la préfecture pour vérifier la possibilité réglementaire d'accueil dans les anciennes chambres d'hôtes fermées, contactera la municipalité d'Echiré et rencontrera la municipalité de Benêt qui s'est engagée dans cette démarche.

- Réunion publique du 17 décembre

Une quarantaine de personnes sont venues et ont bénéficié de la présentation du nouveau site internet de la commune.

- Vœux des communes du Pôle Nord

Les vœux de la commune à la population sont fixés au vendredi 8 janvier à 18h30 à la salle des fêtes. Monsieur le Maire essaiera d'être présent aux cérémonies de ses confrères des communes voisines et les a invités aussi

- Distributeur automatique de pains :

M. Merlet fils, boulanger à Montplaisir, et la Municipalité ont échangé en vue de l'installation d'une machine à pain (distributeur automatisé) devant la mairie de Germond-Rouvre, pour un essai de 6 mois. Monsieur le Maire a vérifié que M. Rivière d'Echiré qui livre la cantine n'était pas intéressé. Un accord de principe est donc donné à M. Merlet. Seul coût à charge de la commune : le branchement électrique. Un autre distributeur pourra faire l'objet d'une réflexion pour un projet sur Rouvre.

- Acquisition :

Depuis hier, la commune est devenue propriétaire de la parcelle de Monsieur Bonadé à Germond l'accord de rachat convenu avec le propriétaire voisin, qui est en train de vendre sera transmis a priori à son acquéreur.

- Point sur la réserve incendie aux Fichères :

Une réunion avec les habitants du secteur va être organisée via les maires des communes riveraines concernées pour définir l'emplacement de la réserve, aucune solution n'ayant été trouvée pour l'instant. Monsieur le Maire précise avoir reçu une fin de non-recevoir de la part du Maire de Champdeniers pour une éventuelle participation sur la réserve en cours d'installation à la Maison Neuve et Tripozeau (bénéficiant aussi à Bourgerit).

- Mosaïque :

Monsieur le Maire présente aux élus la mosaïque réalisée pour la commune avec le nouveau logo, par la responsable de l'atelier, Irina Moreau, en remerciement de l'autorisation d'occupation de locaux donnée à l'ancienne mairie de Germond (site de la Communale)

- **Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 26 janvier 2016 à 18h30.**

Fin du conseil municipal à 20h45.